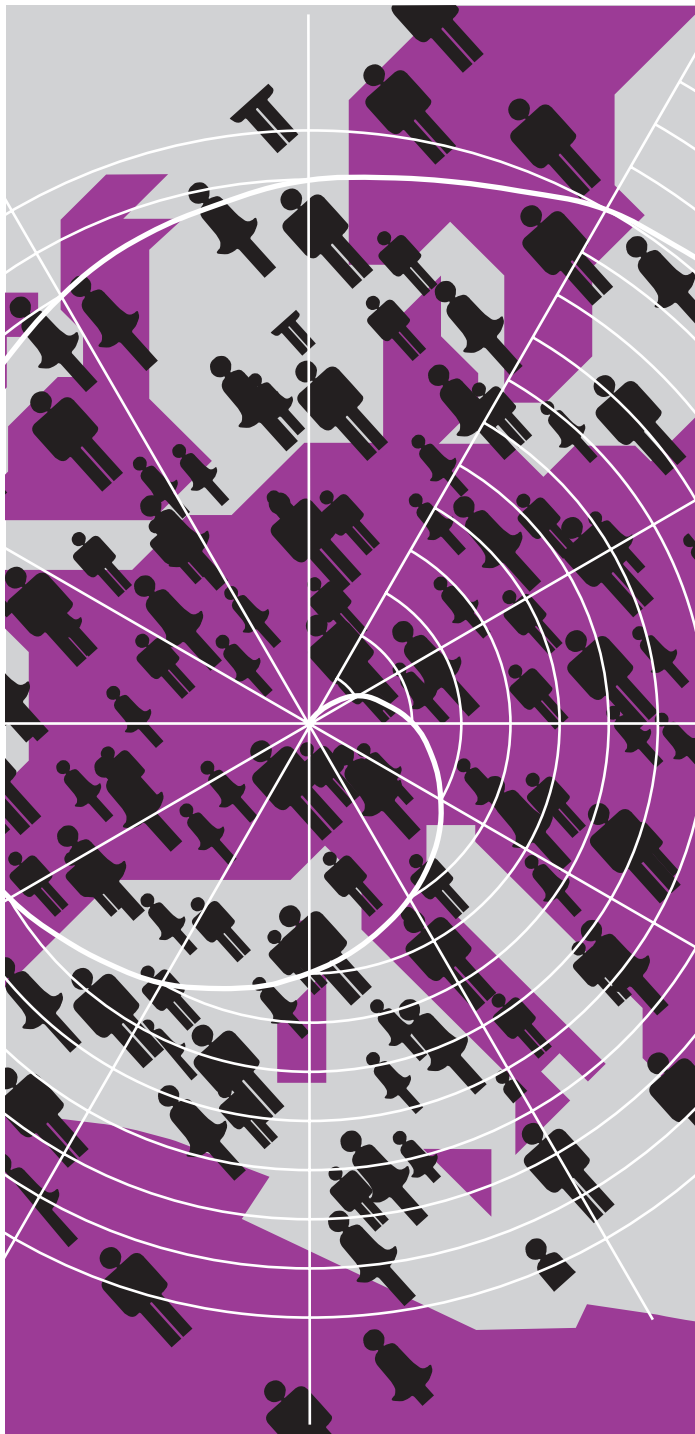


# DÉMOS

Bulletin d'information démographique

N° 1/2003



**Chances, risques et défis  
de l'évolution démographique**

Géraldine Luisier  
Stéphane Cotter  
Ludwig Gärtner

# statistique de la Suisse

La série «Statistique de la Suisse» publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) couvre les domaines suivants:

---

- |   |   |
|---|---|
| 0 Bases statistiques et vues d'ensemble | 11 Transports et communications                       |
| 1 Population                            | 12 Politique monétaire, marchés et acteurs financiers |
| 2 Espace et environnement               | 13 Protection sociale                                 |
| 3 Travail et vie active                 | 14 Santé  |
| 4 Economie nationale                    | 15 Education et science                               |
| 5 Prix                                  | 16 Culture, médias, emploi du temps                   |
| 6 Industrie et services                 | 17 Politique  |
| 7 Agriculture et sylviculture           | 18 Finances publiques                                 |
| 8 Energie                               | 19 Droit et justice                                   |
| 9 Construction et logement              | 20 Société en mutation (thèmes interdisciplinaires)   |
| 10 Tourisme                             | 21 Développement durable et disparités régionales     |
-

## Table des matières

---

# Chances, risques et défis de l'évolution démographique

---

Géraldine Luisier\*, Stéphane Cotter\*\*, Ludwig Gärtner\*  
Avec la collaboration de Claudia Kaufmann\*\*, Werner Haug\*\*, Ruth Meier\*\*,  
Jürg Pfammatter\*\*\*, Werner Seitz\*\*

Introduction .....	3
1 Tendances de l'évolution démographique .....	4
2 Discussions et travaux sur les plans national et international .....	7
3 Chances, risques et défis de l'évolution démographique dans la perspective d'un développement durable .....	9
4 Stratégies et orientations des politiques sectorielles .....	26
Conclusion .....	33
Annexe 1 .....	34
Annexe 2 .....	34
Annexe 3 .....	36

---

## Informations

---

Communiqués de presse .....	39
Publications de l'OFS .....	40

---

\* Office fédéral des assurances sociales  
\*\* Office fédéral de la statistique  
\*\*\* Secrétariat général – Département fédéral de l'intérieur

---

**Editeur:** Office fédéral de la statistique (OFS)

**Complément d'information:** Elisabeth Aebischer, Section de l'évolution de la population, OFS, tél. 032 713 67 11  
E-Mail: info.bev@bfs.admin.ch

**Réalisation:** Section de l'évolution de la population, OFS

**Diffusion:** Office fédéral de la statistique  
CH-2010 Neuchâtel  
Tél. 032 713 60 60

**Numéro de commande:** 239-0301

**Prix:** 7 francs (abonnement annuel 25 francs)

**Série:** Statistique de la Suisse

**Domaine:** 1 Population

**Rythme de parution:** 4 numéros par année

**Langue du texte original:** Français

**Traduction:** Services linguistiques de l'OFS

**Graphisme/Layout:** OFS

**Copyright:** OFS, Neuchâtel 2003  
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,  
si la source est mentionnée.

**ISBN:** 3-303-01162-1

---

---

# Chances, risques et défis de l'évolution démographique

---

## Introduction

L'évolution démographique constitue un paramètre important dans de nombreux domaines politiques tels que le marché du travail, l'éducation, la sécurité sociale, etc. Il n'est dès lors pas étonnant que l'Administration fédérale s'occupe de cette question. L'Office fédéral de la statistique (OFS), qui élabore régulièrement les scénarios démographiques, et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) lui vouent une attention particulière.

De nombreuses études à l'étranger, au sein des organisations internationales, mais aussi en Suisse, témoignent de l'importance de la démographie pour les politiques publiques. Il faut mentionner ici en premier lieu la publication de l'Etat-major de prospective de l'Administration fédérale «Le défi démographique : perspectives pour la Suisse» (1994). Mais bien d'autres travaux ont été publiés, généralement sous l'égide de groupes de travail interdépartementaux, et des spécialistes sont régulièrement mandatés pour réaliser des études en rapport avec les questions démographiques. Citons par exemple le programme de recherche sur l'avenir de la prévoyance vieillesse, dont le but était de produire des données rigoureuses sur l'évolution future de l'AVS. Les premiers résultats de ce programme ont été pris en considération dans la présente brochure. Les conséquences de l'évolution démographique ont été étudiées, sur mandat du Conseil fédéral, dans le cadre de plusieurs programmes de recherche du Fonds national suisse. Le seco (Secrétariat d'Etat à l'économie) a publié récemment deux études qui traitent de l'évolution démographique: le rapport «Zur Nachhaltigkeit der schweizerischen Fiskal- und Sozialpolitik: Eine Generationenbilanz» (durabilité de la politique fiscale et sociale suisse: un bilan intergénérationnel), paru en 2001, et le Rapport sur la croissance, paru en 2002. Mentionnons enfin l'étude de la Fondation Avenir Suisse «Alterung und Wanderung: Alternative Projektionen der Bevölkerungsentwicklung» (vieillesse et migrations: projections en matière d'évolution démographique), parue en 2002, qui s'appuie sur les travaux de l'OFS et qui confirme pour l'essentiel nos résultats.

Le présent document a été élaboré à la demande du Conseil fédéral. Il en a pris connaissance et a autorisé sa publication lors de sa séance du 16 octobre 2002. En le diffusant, le Conseil fédéral entend mettre à disposition une base de réflexion et stimuler la poursuite du débat sur les relations d'interdépendance et les éventuels champs de tension entre les politiques sectorielles concernées.

La présente brochure comprend quatre chapitres. Le premier donne une vue d'ensemble de l'évolution démographique de la Suisse. Nous y examinerons en particulier les conséquences du vieillissement accéléré de la population et les risques qui en découlent pour les relations entre les générations, sans ignorer les avantages liés à l'allongement de l'espérance de vie, qui accroît la probabilité de rester plus longtemps actif et en bonne santé. Le deuxième chapitre pré-

sente le bilan des discussions qui ont été menées jusqu'ici au plan national et international. Le troisième chapitre aborde quelques thèmes particuliers et montre l'interdépendance qui existe entre les différents secteurs de l'activité politique. Les aspects favorables et défavorables de l'évolution démographique, les défis à relever, y sont présentés dans le contexte du développement durable. L'attention se portera notamment sur les thèmes de la santé et de l'autonomie, de la sécurité matérielle et sociale, des relations entre les générations et de l'activité des personnes âgées. Le quatrième et dernier chapitre présente les stratégies et les lignes de force de différentes politiques sectorielles. Ce domaine étant trop vaste pour être considéré dans son ensemble, nous n'en examinerons que quelques aspects à titre d'exemples.

## 1 Tendances de l'évolution démographique

Au cours de la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle, la Suisse, comme les autres pays industrialisés, a été le théâtre d'évolutions démographiques sans précédent. La fécondité, après avoir soudainement augmenté, a reculé de façon spectaculaire pour tomber à un niveau très bas. La mortalité a continué de baisser et la Suisse est devenue un pays d'immigration. Ces évolutions posent trois défis majeurs pour l'avenir: l'accélération du vieillissement démographique et ses implications socioéconomiques, la réduction possible de la main d'œuvre disponible et la perspective de la fin probable de la croissance de la population. L'annexe 1 fournit quelques repères statistiques de l'évolution future de la population suisse.

### 1.1 Une accélération du vieillissement démographique

Le vieillissement démographique, autrement dit la diminution de la proportion des jeunes et l'augmentation de la proportion des personnes âgées, est le résultat de la baisse de la fécondité d'une part et des succès remportés dans la lutte contre la mortalité d'autre part. Ces évolutions sont en cours depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle et influent sur la structure par âge de la population suisse depuis plusieurs décennies déjà. Ce n'est donc pas un phénomène nouveau mais il va s'accroître rapidement et de façon marquée ces prochaines années par l'arrivée aux âges avancés des générations nombreuses nées lors des baby-booms (années quarante et soixante du siècle passé). Ces périodes de forte fécondité ainsi que la baisse très rapide du nombre d'enfants qui a suivi sont en effet à l'origine d'un «déséquilibre» important des effectifs des classes d'âges. A des générations très nombreuses ont succédé des générations d'effectifs réduits. Actuellement, chaque nouvelle génération est environ 30% moins nombreuse que celle qui l'a mise au monde.

## 1.2 Des liens intergénérationnels en danger

Cette faible fécondité résulte de phénomènes de société tels que l'élévation de l'âge à la maternité liée à l'allongement de la durée de formation, la réduction du nombre moyen d'enfants par famille ainsi que l'augmentation de la proportion de personnes sans enfant. Cette dernière évolution est particulièrement frappante et pourrait affaiblir la cohésion sociale de notre pays. En effet, de plus en plus de personnes n'ont plus de contact avec les jeunes générations. Cela pourrait creuser un fossé sur le plan des préoccupations et des valeurs entre les personnes ayant une descendance et les personnes sans descendance.

Par ailleurs, nous constatons qu'il existe en Suisse un écart important entre le nombre d'enfants souhaités et le nombre d'enfants conçus. Plusieurs enquêtes récentes ont mis en évidence que les souhaits d'enfants sont nettement supérieurs aux naissances observées. Il semble donc exister dans notre pays un potentiel pour un développement de la famille. Les personnes interrogées déclarent majoritairement ne pas ou ne plus avoir d'enfant à cause de la difficulté à concilier vie familiale et vie professionnelle.

A ce propos, les démographes constatent qu'actuellement les taux de fécondité sont plus élevés dans les pays qui disposent d'une organisation de la société qui permet aux parents, et plus particulièrement aux femmes, de concilier vie familiale et vie professionnelle (Finlande, Danemark, Norvège, par exemple) que dans les pays où l'organisation sociale est plus traditionnelle, c'est-à-dire ceux dans lesquels l'égalité femme-homme est moins avancée, qui connaissent une forte division du travail rémunéré et non rémunéré entre les femmes et les hommes et qui n'ont pas modernisé leurs politiques familiales (Italie, Espagne, par exemple).

La stabilité de la fécondité globale en Suisse ces dernières années masque des évolutions divergentes entre la fécondité des Suissesses et celle des femmes immigrées, plus particulièrement de celle provenant de pays n'appartenant pas à l'Union Européenne ou à l'AELE. La fécondité des Suissesses est actuellement inférieure à 1,3 enfants par femme alors qu'elle est de 2 enfants par femme pour les ressortissantes étrangères. La fécondité des Suissesses est ainsi comparable à la fécondité de l'Italie ou de l'Espagne, pays ayant actuellement la plus faible fécondité au monde.

## 1.3 Une vie plus longue en meilleure santé

La baisse continue de la mortalité et l'augmentation prodigieuse de l'espérance de vie qui en résulte constitue une autre évolution démographique importante de notre pays. En 120 ans, l'espérance de vie à la naissance a presque doublé. Il y a toujours plus de personnes qui atteignent un âge élevé et, la plupart du temps, en bonne santé. Les femmes et les hommes de 65 ans peuvent en effet espérer passer en moyenne plus des trois quarts du temps qui leur reste à vivre

sans connaître de handicap majeur. Cela signifie que la phase de vie qui suit la période de travail professionnel ou celle de l'éducation des enfants s'allonge. Le développement de cette «société de longue vie» constitue un succès indiscutable et correspond aux vœux de la plupart des personnes d'avoir une vie aussi longue que possible. D'un point de vue sociétal, l'allongement de l'espérance de vie contribue également au vieillissement de la population puisqu'il est un des facteurs importants de l'augmentation du nombre de personnes âgées et très âgées dans la population.

#### 1.4 Un pays d'immigration

Depuis la deuxième guerre, les migrations internationales participent également de manière importante à la croissance démographique de notre pays et à sa composition par âge. Selon des estimations récentes qui prennent en compte les personnes immigrées ainsi que leurs descendants, l'effet des migrations au cours des cinquante années 1946-1995 a été d'augmenter (au moins) de 35% la population de la Suisse. Notre pays est ainsi devenu de facto un pays d'immigration avec tous les défis que cela implique (gestion des flux migratoires, intégration des immigrants, etc.).

Depuis le milieu du 20<sup>e</sup> siècle, l'origine des immigrants a évolué. Dans un premier temps, ces personnes provenaient du sud de l'Europe, principalement d'Italie et d'Espagne. La majorité des immigrants actuels viennent de pays géographiquement et culturellement toujours plus éloignés, ce qui pose de nouveaux défis à notre pays. Il n'est pas certain que les institutions que la Suisse a développées pour gérer son propre caractère multiculturel puissent répondre à ces défis.

Le phénomène migratoire, du fait qu'il concerne principalement des personnes jeunes, a par ailleurs freiné le vieillissement de la population en augmentant fortement les effectifs des jeunes adultes. Ainsi, pour la génération née en 1960 (âgée actuellement d'un peu plus de 40 ans), cette augmentation atteint 60%, tant pour les hommes que pour les femmes.

#### 1.5 Un futur démographique en grande partie déterminé

L'évolution de la fécondité, de la mortalité et des migrations a façonné la pyramide des âges actuelle et conditionnera de manière importante la pyramide des âges future de la population de notre pays. Ces vingt prochaines années, les nombres de jeunes de moins de 20 ans et de jeunes adultes âgés de 20 à 39 ans diminueront à cause de la faible fécondité de ces dernières années. Pour les groupes d'âges avancés, l'évolution sera toute autre. Quel que soit le scénario retenu, le nombre de personnes de 65 ans ou plus progressera de manière importante puisque les générations nombreuses nées lors des baby-booms atteindront bientôt ces âges. Et parmi ces personnes, c'est le groupe des personnes très âgées (80 ans ou plus) qui enregistra la plus forte croissance.

## 2 Discussions et travaux sur les plans national et international

### 2.1 Plan national

L'évolution démographique et ses conséquences sont des sujets traités depuis de nombreuses années par l'Administration fédérale et la communauté scientifique suisse.

Dans le cadre de l'Etat-major de perspectives de l'Administration fédérale, de nombreux travaux, généralement accompagnés par des groupes de travail interdépartementaux, ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. Ces travaux produisent, d'une part, des données statistiques sur l'évolution future de la population et de l'économie (scénarios de l'évolution de la population et scénarios de l'évolution économique) et, d'autre part, des analyses sectorielles ou générales sur les conséquences des évolutions prévues, par exemple dans le domaine des assurances sociales (cf. annexe 2).

Plusieurs programmes nationaux de recherche ont été ou sont consacrés en partie à l'étude des conséquences de l'évolution démographique comme, par exemple, le PNR 29 «Changements des modes de vie et sécurité sociale» ou le PNR 32 «Vieillesse» (cf. annexe 2).

### 2.2 Les discussions internationales

La communauté internationale s'intéresse de près à l'évolution démographique et à ses conséquences. Ces dernières années, le débat s'est focalisé, d'une part, sur les liens entre l'évolution démographique et le développement durable et, d'autre part, sur le phénomène du vieillissement de la population.

Dans le domaine du développement durable, la communauté internationale s'est engagée lors du Sommet de la planète terre de Rio à développer les connaissances concernant les liens entre les tendances et les facteurs démographiques et le développement durable et à formuler des politiques nationales et internationales intégrées en matière d'environnement et de développement, en tenant compte des tendances et des facteurs démographiques (cf. Sommet planète terre de Rio, Agenda 21, chapitre 5). A l'échelle de la planète, l'objectif est de maîtriser la croissance de la population mondiale en adoptant des politiques nationales et internationales qui favorisent le développement économique, le développement social, la protection de l'environnement, l'élimination de la pauvreté et la généralisation de l'accès à l'éducation de base et aux soins de santé.

La communauté internationale a pris conscience depuis plusieurs décennies du phénomène du vieillissement de la population. Cet intérêt s'est traduit par l'organisation à Vienne, en 1982, d'une Conférence internationale sur le vieillissement sous l'égide de l'ONU (Assembly on Ageing at Vienna). Lors de cette conférence, les Etats membres ont adopté un premier Plan d'action international sur le vieillissement (International Plan of Action on Ageing); l'objectif en

était de s'assurer que, lorsque la population vieillit, les personnes âgées puissent contribuer au bien-être général et simultanément en bénéficier.

En 1992, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une proclamation sur le vieillissement et déclaré l'année 1999 «Année internationale des personnes âgées» avec comme thème central «une société pour tous les âges» qui est définie de la manière suivante:

*«on peut donc concevoir une société pour tous comme étant celle qui adapte ses structures et son fonctionnement, ainsi que ses politiques et ses plans, aux besoins et aux capacités de tous, permettant ainsi l'épanouissement de chacun au bénéfice de tous. Une 'société pour tous' permettrait d'autre part aux générations de s'entraider en s'inspirant du double principe de la réciprocité et de l'équité».*

En avril 2002, l'ONU a organisé la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement à Madrid pour «répondre aux défis et aux opportunités résultant du rapide vieillissement de la population attendu au cours du 21<sup>e</sup> siècle» et pour promouvoir la mise en place d'une société pour tous les âges. Selon l'ONU, le vieillissement démographique constitue le principal défi démographique du 21<sup>e</sup> siècle; avec un décalage dans le temps mais à un rythme rapide, il s'étend aux pays en voie de développement et devient universel.

L'Assemblée de Madrid a adopté un Plan d'action sur le vieillissement qui contient 117 recommandations concrètes à l'intention des décideurs politiques. Ce plan d'action définit trois orientations prioritaires de l'action des pouvoirs publics: a) assurer un développement durable dans un monde vieillissant; b) promouvoir la santé et le bien-être des personnes âgées; c) créer un environnement porteur et favorable pour tous les âges.

Les Etats membres de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU ont décidé d'organiser en septembre 2002, à Berlin, une Conférence régionale ministérielle sur le vieillissement de la population en Europe. Cette réunion a pour objet la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid dans la région Europe. Elle vise une adaptation coordonnée des différentes politiques aux conditions imposées par le vieillissement de la population: économie, marché du travail, santé, protection sociale, éducation, famille, logement, transport, culture.

*Les engagements en cours de discussion portent sur:*

- *la prise en compte du vieillissement de la population dans la formulation de toutes les politiques (mainstreaming);*
- *l'intégration et la participation des personnes âgées;*
- *la promotion d'un développement économique équitable et durable dans le contexte du vieillissement de la population;*
- *l'adaptation des systèmes de protection sociale au nouveau contexte démographique;*

- *l'adaptation du marché du travail aux conséquences économiques et sociales du vieillissement démographique;*
- *l'adaptation du système éducatif aux conséquences économiques et sociales du vieillissement démographique;*
- *le maintien de la santé et du bien-être à tous les âges;*
- *la garantie de l'égalité entre les sexes dans une société vieillissante;*
- *le soutien à la famille et la promotion de la solidarité entre les membres de différentes générations;*
- *l'application et le suivi de la stratégie régionale.*

D'autres organisations internationales s'intéressent au phénomène du vieillissement démographique. L'OCDE, par exemple, analyse les réformes générales que les pays membres auront à mettre en œuvre pour faire face aux effets du vieillissement dans le domaine des budgets, des marchés financiers et du marché du travail, ainsi que pour les pensions, les prestations sociales et les systèmes de santé et de soins de longue durée.

L'Organisation, dans le rapport qu'elle a publié en 1998 sous le titre *Préserver la prospérité dans une société vieillissante*, a défini un certain nombre de principes de nature à orienter les réformes à mettre en place pour éviter tout problème budgétaire majeur, améliorer le niveau et la qualité de vie et contribuer à une société plus équitable et à une plus grande cohésion sociale. Par la suite, l'Organisation a passé en revue les réformes liées au vieillissement qu'ont adoptées les pays Membres dans un ouvrage intitulé *Des réformes pour une société vieillissante*, et elle suit à présent les progrès réalisés par les pays dans ce domaine. Une publication intitulée *Ageing and Income: Resources and Retirement in 9 OECD Countries* analyse les enjeux auxquels les pays de l'OCDE sont confrontés pour assurer une garantie de revenu après le départ à la retraite et les succès qu'ils ont globalement remportés dans ce domaine. D'autres études en cours feront l'objet d'une note de synthèse sur les conséquences budgétaires et sociales du vieillissement dans les pays Membres.

### **3 Chances, risques et défis de l'évolution démographique dans la perspective d'un développement durable**

L'évolution démographique a de multiples implications, au niveau des membres de la société comme au niveau global. Elle comporte des risques et des problèmes dans l'optique du développement individuel au cours des âges de la vie ainsi que dans celle d'un développement durable de la société dans son ensemble. Mais elle offre aussi des chances et présente des défis stimulants dans chacune de ces perspectives. En particulier, les conséquences liées à l'âge observées sur les générations passées – dégradation de l'état de santé, précarité, etc. – ne peuvent pas être transposées sans autres aux générations futures.

L'augmentation de l'espérance de vie n'est pas la seule composante de l'évolution démographique, mais c'est la plus marquante de la «société de longue vie». Aussi les considérations qui suivent s'attardent-elles dans un premier temps sur le vieillissement individuel (ch. 3.1). Les conséquences sociales et les relations intergénérationnelles seront abordées sous l'angle du développement durable (ch. 3.2).

### 3.1 Vieillissement individuel

Une remarque préliminaire s'impose, qui s'applique à toute l'analyse des conséquences du vieillissement de la population. Pour être nuancée, la réflexion sur les risques et les chances de l'évolution démographique doit tenir compte, d'une part, des effets liés à l'âge, d'autre part des effets de génération et des inégalités intragénérationnelles.

Il convient d'abord de distinguer les effets liés à l'âge (perte de facultés, perte d'autonomie, etc.) de ceux qui dépendent du profil d'une génération. Les personnes âgées de demain auront dans l'ensemble un vécu différent de l'actuelle génération d'aînés, avec de probables répercussions dans la vieillesse: autre rapport à la santé, à la consommation, au travail, etc.

Par ailleurs, les générations sont loin d'être homogènes. Les différences entre individus d'une même classe d'âge sont plus importantes que les différences entre les cohortes. L'espérance de vie, de même que la probabilité d'atteindre la retraite sans handicap majeur sont très inégales selon les groupes socio-professionnels, comme le montre une étude genevoise<sup>1</sup>.

*Sur une période d'observation de 20 ans, 2,1% des hommes entre 45 et 65 ans exerçant une profession libérale ou scientifique se sont retrouvés à l'invalidité contre 40% parmi les ouvriers du bâtiment. L'espérance de vie des ouvriers au bas de l'échelle professionnelle est de quatre ans inférieure à celle de leurs contemporains les mieux lotis. Seuls 57% des ouvriers du bâtiment pourront profiter d'une retraite sans handicap (contre 86% parmi les représentants des professions libérales et scientifiques).*

On doit reconnaître aujourd'hui que la Suisse est un pays d'immigration et que les étrangers venus travailler durant l'âge actif ne repartent plus forcément au moment de la retraite ou de la cessation d'activité. En raison de leur parcours professionnel antérieur, ces personnes se retrouvent dans l'âge dans des conditions matérielles et de santé plus précaires que la population indigène.

Enfin, toujours à l'intérieur d'une même classe d'âge apparaissent des inégalités entre les genres (gender). Les femmes vivent plus longtemps, mais aussi plus longtemps seules et dans une situation matérielle moins favorable que les hommes.

<sup>1</sup> Gubéran E., Usel M. (2000). *Mortalité prématurée et invalidité selon la profession et la classe sociale à Genève*. Genève: Office cantonal de l'inspection et des relations du travail.

### 3.1.1 Santé et autonomie

*Selon une estimation basée sur le nombre de pensionnaires d'établissements médico-sociaux et de foyers pour personnes âgées, d'une part, de bénéficiaires de soins à domicile (spitex), d'autre part, le nombre de personnes dépendantes était évalué à 150'000 en 1997<sup>2</sup>. Les données concernant la dépendance et sa prise en charge restent lacunaires.*

**Risques** – Le risque de dépendre de soins et de souffrir d'incapacités s'accroît avec l'âge. L'augmentation de l'espérance de vie et le vieillissement démographique devraient donc contribuer à une hausse de la demande de soins. Sous réserve de progrès médicaux probables dans la prévention et le traitement de maladies gérontologiques entraînant la dépendance, comme la démence, le nombre de personnes atteintes de troubles dégénératifs augmentera également. La prise en charge de ces patients pose tout particulièrement le problème des soins et de l'accompagnement de longue durée. Si la plupart des personnes atteintes de démence vivent encore actuellement avec leurs proches<sup>3</sup>, la possibilité de recourir à l'entourage familial pour assurer une prise en charge à domicile devrait diminuer en raison de l'évolution des structures familiales, de l'augmentation des ménages d'une personne et de l'emploi féminin.

**Chances** – L'augmentation de l'espérance de vie s'accompagne d'une progression (probablement moins rapide toutefois) de l'espérance de vie sans incapacité. Le risque de souffrir de troubles physiques graves n'augmente en fait significativement qu'au-delà de 85 ans. Ce sont les toutes dernières années de vie qui sont intensives en soins, indépendamment de l'âge atteint<sup>4</sup>. Les progrès médicaux (biotechnologie, chirurgie, techniques de diagnostic) contribueront vraisemblablement à la qualité et à l'efficacité des soins.

Les «jeunes retraités» de la «société à quatre générations» assumeront un rôle accru dans la prise en charge de leurs aînés du quatrième âge, rôle qu'ils jouent déjà fréquemment<sup>5</sup>.

*Une étude française de l'INSEE indique que 50% des personnes âgées sont aidées uniquement par leur entourage. La moitié des aidants principaux sont les conjoints – le plus souvent la femme; leur âge moyen est de 70 ans et dans la moitié des cas, le conjoint aidant a plus de 70 ans. Lorsqu'un enfant est le principal fournisseur d'aide, l'âge moyen est de 51 ans<sup>6</sup>.*

<sup>2</sup> Rapport du Conseil fédéral sur la prise en charge des prestations de soins et d'encadrement social en cas de dépendance du 13 janvier 1999.

<sup>3</sup> Longévité – défi de société et chance culturelle. Contribution de la Suisse aux débats de la Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid 2002. Berne, mars 2002.

<sup>4</sup> Zweifel P., Felder S. (1996). Eine ökonomische Analyse des Alterungsprozesses. Bern: Haupt Verlag.

<sup>5</sup> Voir entre autres l'étude de l'OFS sur le travail bénévole (Bühlmann J., Schmid B. (1999). *Du travail mais pas de salaire. Le temps consacré aux tâches domestiques et familiales, aux activités honorifiques et bénévoles et aux activités d'entraide*. Neuchâtel: OFS) et les travaux du PNR 32 (notamment Meier D., Molo-Bettelini C. et al. (1998). *Belastung und Bedürfnisse von Familienangehörigen, die demente Patienten zu Hause betreuen. Synthesebericht*).

<sup>6</sup> Dutheil N. (2001). «Les aides et les aidants des personnes âgées», *Etudes et Résultats*, n° 142, novembre 2001.

**Défis** – L'évolution des modes de vie est susceptible d'avoir un effet positif sur l'état de santé des populations, mais de nouveaux risques sanitaires, liés aux comportements et à l'environnement, sont à prévoir. La mise en balance des risques et des chances pose donc le défi d'accorder davantage d'importance à la prévention et aux possibilités de faire reculer la survenance et la progression des maladies dégénératives, tout en répondant aux besoins de la population dépendante. Le développement de structures de prise en charge favorisant le maintien à domicile (foyers de jour, programmes d'entraînement des facultés cognitives, par ex.) et «l'aide aux aidants<sup>7</sup>», ainsi que des formes de reconnaissance de l'aide bénévole, pourraient contribuer à améliorer la qualité de vie des personnes dépendantes et de leurs proches. Enfin, la demande plus forte en soins de qualité, avec ses répercussions financières, et les nouvelles possibilités de la médecine appelleront une réflexion éthique sur les priorités (médecine de pointe, santé publique<sup>8</sup>) et l'accès aux soins.

### 3.1.2 Sécurité matérielle

*Les transferts sociaux composent plus de la moitié des ressources des ménages de rentiers dans leur ensemble, plus de 4/5 de celles des ménages du 1<sup>er</sup> quintile; dans ce dernier cas, les rentes AVS constituent à elles seules les 70% des revenus et resteront à l'avenir la composante essentielle des ressources de la plupart des rentiers<sup>9</sup>. Les revenus de la fortune se montent à un peu moins de 30% dans l'ensemble, 12% seulement pour les ménages du 1<sup>er</sup> quintile<sup>10</sup>.*

**Risques** – Malgré une amélioration de la situation matérielle des personnes âgées, de nombreux retraités vivent encore dans des conditions modestes voire précaires. La répartition des revenus est en fait plus inégalitaire au sein de ce groupe que dans le reste de la population. La survenance d'une maladie chronique exigeant la prise en charge en institution peut rapidement dépasser les possibilités individuelles, et ce même pour les ménages plus fortunés. En outre, les inégalités face à la retraite sont importantes entre les différentes classes socioprofessionnelles, entre suisses et migrants ainsi qu'entre les sexes. La flexibilité de l'emploi et les nouvelles formes de travail qui se sont développées depuis les années 90 et rendent plus fragile la situation économique des actifs d'aujourd'hui auront des répercussions sur les rentes des retraités de demain. La sécurité des actifs qui ne sont pas affiliés au 2<sup>e</sup> pilier (39% des femmes et 15% des hommes actuellement) dépendra du maintien des prestations du 1<sup>er</sup> pilier à un niveau adéquat, des PC et d'autres prestations sociales.

<sup>7</sup> La France et le Canada, notamment, ont développé des services de soutien et de relève des aidants non professionnels. Le Danemark et le Royaume-Uni indemnisent les dispensateurs de soins informels (OCDE (1992). *Politiques urbaines pour les personnes âgées*. Paris: OCDE; p. 61).

<sup>8</sup> Rapport national pour la Conférence régionale européenne sur la population, Budapest, décembre 1998. Document rédigé par le Laboratoire de démographie économique et sociale de l'Université de Genève sur mandat de l'OFS et de la DDC.

<sup>9</sup> Selon les premiers résultats intermédiaires du Programme de recherche sur l'avenir à long terme de la prévoyance vieillesse (workshop interne du 14.08.2002).

<sup>10</sup> Leu R.E., Burri St., Aregger P. (1998). *Armut und Lebensbedingungen im Alter*. Bern: BSV (Forschungsbericht Nr. 17/98); S. 143f.

Plus de la moitié des pensionnaires d'institutions reçoivent aujourd'hui des prestations complémentaires. Un recours accru aux PC pour couvrir les frais de prise en charge comporte le risque d'incitation à dissimuler la fortune personnelle.

**Chances** – Les rentiers ne sont plus sur-représentés au sein de la population qualifiée de pauvre. L'amélioration continue de l'AVS au cours des 50 dernières années et le système des prestations complémentaires ont permis à cette population de subvenir à ses besoins vitaux. A l'avenir, les rentes du 2<sup>e</sup> pilier, qui ne couvre obligatoirement les salariés que depuis 1985, viendront davantage compléter celles de l'AVS; ces dernières resteront cependant la composante essentielle des rentes de la plupart des rentiers. L'évolution des revenus des rentiers fait l'objet d'études projectives dans le cadre du Programme de recherche sur l'avenir à long terme de la prévoyance vieillesse.

Les rentiers d'aujourd'hui, qui ont pu épargner durant les années de bonne conjoncture et éventuellement devenir propriétaires de leur logement, sont globalement mieux lotis que les jeunes actifs. Leur pouvoir d'achat en fait des consommateurs attractifs. Ils sont à l'origine d'une forte hausse de la demande dans le domaine des voyages et des loisirs, où des produits sont développés spécialement pour ce segment du marché. Le fait que les publicitaires élaborent depuis quelques années des campagnes ciblées sur ce groupe d'âge est un signe indéniable de son potentiel de consommation. Cette évolution n'est pas propre à la Suisse; des tendances identiques ou analogues s'observent aussi à l'étranger.

*Une étude française montre que les plus de 50 ans concentrent près de la moitié des achats de voitures (et 3/4 dans le haut de gamme), 75% des achats d'actions et plus de la moitié de certains cosmétiques et des prestations de coiffure<sup>11</sup>.*

**Défis** – La prévoyance vieillesse est vitale pour la sécurité matérielle des rentiers. L'enjeu se situe donc principalement dans le maintien d'une couverture adéquate; ce point est développé au ch. 3.2.1.

### 3.1.3. Besoins en services

**Risques** – Avec la perte d'autonomie et le besoin de sécurité liés à l'âge, la demande de services s'accroît, non seulement en matière de santé (ch. 3.1.2) mais aussi dans d'autres domaines d'aide à la personne: aide ménagère, compagnie, conseil, livraisons à domicile, etc. Il est vraisemblable que les personnes vivant seules, toujours plus nombreuses, auront davantage recours aux services publics ou offerts sur le marché: moyens de communication et de surveillance (alarmes), transports publics, loisirs organisés, etc<sup>12</sup>. La demande de logements adaptés, protégés ou couplés avec des services devrait progresser, en partie comme alternative aux établissements médico-sociaux.

<sup>11</sup> Michaux F. (2002). «L'emploi des salariés âgés», in: *Futuribles*, n° 275, mai 2002, pp. 27-36; étude citée p. 35.

<sup>12</sup> OCDE (1992). *Politiques urbaines pour les personnes âgées*. Paris: OCDE; pp. 58-59.

**Chances** – Le développement de l’offre de services adaptés crée des activités qui pourront stimuler l’emploi dans le tertiaire. Il faut aussi compter sur une plus forte participation des jeunes retraités en bonne santé à la fourniture de services pour leurs aînés.

**Défis** – On ne constate pas (encore) de recul sensible du soutien apporté par l’entourage; mais la disponibilité des femmes pour assurer la prise en charge de leurs parents âgés entre en conflit potentiel avec leur participation au marché du travail. En cas de recours aux prestations fournies par le marché, l’accès à l’offre et la satisfaction des besoins dépendent de la situation économique des ménages et des aides publiques éventuelles. La fourniture de services diversifiés, accessibles et de qualité demande de réfléchir à des formes de partenariat entre secteurs public et privé (lucratif ou associatif), en y associant les personnes concernées. Le développement du secteur des services à la personne, marchand ou public, soulèverait toutefois un problème de financement. En outre, il contribuerait peu à la croissance (faible potentiel d’augmentation de la productivité).

### 3.1.4 Vieillessement actif

**Risques** – Le vieillissement actif – ou l’idée que la retraite ne marque pas le début d’une phase de vie passive, mais aussi largement autodéterminée que possible – ne comporte pas en soi de risques à proprement parler.

La participation des aînés à la prise de décision, qui prend parfois la forme de groupes de défense d’intérêts, est nécessaire et légitime. En 2040, plus de la moitié des électeurs auront plus de 50 ans et 30% plus de 65 ans. On peut s’interroger cependant sur le caractère éventuellement «conservateur», prudent ou encore égoïste d’un corps électoral vieillissant. Des enquêtes (sondages Vox) effectuées à la suite de votations ne permettent pas de donner une réponse univoque à cette hypothèse; dans tous les cas, le facteur âge n’en est qu’un parmi d’autres (voir annexe 3).

*Dans le cas des votations sur la politique étrangère (ONU, EEE, UE), on ne peut tirer aucune conclusion définitive. Dans l’ensemble, l’âge n’a joué aucun rôle significatif. En matière de politique sociale, une différenciation selon l’âge est plus perceptible; elle reflète aussi le fait que les personnes plus âgées suivent plus souvent les partis bourgeois. Dans le cas de l’assurance-maternité (votation de 1999), par exemple, les 18-39 ans se sont davantage prononcés en faveur de l’objet que les plus de 40 ans, qui l’ont rejeté dans une proportion croissant avec l’âge. Il semble que pour certains scrutins, l’effet de vécu – et donc le poids relatif des différentes classes d’âge – soit important: questions liées aux étrangers, à l’ordre public. Pour d’autres scrutins, l’effet de génération domine (glissement des valeurs au fil du temps)<sup>13</sup>.*

<sup>13</sup> Etat-major de prospective de l’administration fédérale (1996). *Le défi démographique: perspectives pour la Suisse*. Berne: OFS.

**Chances** – L’allongement de la durée de vie n’offre pas seulement des perspectives favorables à un vieillissement actif, il ouvre la réflexion sur l’aménagement de l’ensemble du cycle de vie. Avec l’acquis social des pensions, les générations précédente et actuelle ont connu des transitions marquées entre la phase de formation, la vie active et la retraite. A l’avenir, la formation, l’activité sous diverses formes, les tâches familiales et les loisirs devraient alterner et se combiner de façon souple tout au long de l’existence.

**Défis** – La promotion de la participation et de «l’empowerment» des aînés, voire de la poursuite d’une activité comme quatrième pilier de la retraite, ne doit pas faire oublier les inégalités entre rentiers mentionnées plus haut. Toute une catégorie de personnes devra en effet pouvoir continuer à compter sur des structures de prise en charge solidaires. Les autres, en particulier celles qui désirent rester en emploi, devront pouvoir compter sur l’existence de conditions-cadre favorables telles que la disponibilité de places de travail appropriées dans les entreprises (ch. 3.2.2).

L’intégration des aînés à la vie sociale et économique, l’assouplissement des transitions entre les étapes de la vie demandent une prise de conscience collective. La nouvelle Constitution fédérale pose dans son art. 8 un principe fondamental «Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de (...) son âge (...)». Ce principe demande à être mis en application dans tous les domaines de la société et complété par des mesures positives (cf. en particulier ch. 3.2.2). Le 4<sup>e</sup> pilier, ou la poursuite d’une activité lucrative à temps partiel couplée avec une rente réduite, même au-delà de l’âge légal de la retraite, est parfois proposée comme une solution d’avenir. Elle permettrait de concilier les impératifs de la longévité, du financement des retraites et des aspirations de nombreux individus à rester en contact avec le milieu professionnel. L’aménagement pratique de ce 4<sup>e</sup> pilier reste toutefois une question complexe, qui présuppose l’existence d’une demande correspondante de la part des entreprises.

## 3.2 Développement durable d’une société de longue vie

Au-delà de ses implications pour l’individu, l’évolution démographique a des conséquences pour l’ensemble de la société, de ses ressources, de son environnement. C’est pourquoi il convient de préparer les changements dans une perspective de développement durable.

### 3.2.1 Dimension sociale

#### Relations entre les générations

**Risques** – La menace de conflit entre des générations aux intérêts divergents, concurrentes face à des ressources rares, est souvent redoutée: personnes âgées marginalisées dans l’accès aux innovations technologiques qui façonnent la vie sociale (télécommunications, etc.), ou alors jeunes défavorisés face à des aînés prioritaires dans l’allocation de ressources à des services spécifiques (homes contre écoles, rentes contre allocations de maternité, etc.).

Alors que la situation des rentiers s'est améliorée, celle des jeunes et des familles avec enfants a souffert de la mauvaise conjoncture de la dernière décennie et de l'instabilité plus fréquente des structures familiales. Or ce sont ces générations qui devront supporter les ajustements à l'évolution démographique et assumer les engagements pris envers les retraités. La conjoncture jouera un rôle de premier ordre dans l'apaisement ou l'attisement des tensions.

*La méthode du bilan intergénérationnel permet de mesurer la répartition des charges entre les générations actuelles et futures. D'après le bilan suisse, effectué pour l'année 1997, la cohorte âgée de 26 ans en 1997 supporte la charge la plus lourde; elle devra s'acquitter d'un excédent de plus de 200'000 francs d'impôts et autres contributions par rapport aux transferts dont elle bénéficiera jusqu'à la fin de sa vie. L'endettement réel de l'Etat, ou déficit de durabilité, qui devrait être compensé par les générations suivantes au long de leur vie correspondrait à une charge supplémentaire d'impôt de 66'000 francs par rapport à la génération 1997<sup>14</sup>.*

**Chances** – Les relations entre les générations ne sont pas si distendues qu'on tend à le penser. La reconnaissance des besoins des autres et la solidarité restent encore vives. L'échange (services, appuis divers) entre la famille nucléaire et la parenté est bien réel, comme le montrent diverses enquêtes<sup>15</sup>. Les réseaux privés ne suffisent toutefois pas, sans la complémentarité des aides publiques.

**Défis** – Les valeurs et les images attachées à la vieillesse (comme celles qui se rapportent à la jeunesse) sont souvent contradictoires et stéréotypées. La vieillesse est une phase de la vie qui se déroule presque sans cadre normatif, au contraire de la jeunesse et de l'âge adulte qui s'inscrivent dans les règles et les exigences de la scolarité, de la formation et du travail. L'absence d'attentes de la société envers les personnes âgées expose celles-ci à un sentiment d'inutilité, d'exclusion. A l'avenir, le défi sera de développer des services pour personnes âgées qui ne contribuent pas à les isoler et de penser les infrastructures afin de favoriser la mixité des populations, des âges, etc. (logements, offres de formation, etc.). Le sens d'une responsabilité mutuelle des générations, à tous les âges, en sera aussi favorisé.

En Suisse, la vieillesse est un domaine prépondérant des dépenses sociales: la «grande solidarité» (institutionnalisée dans l'assurance sociale) y fonctionne de manière satisfaisante. La famille, les enfants sont par contre largement considérés comme relevant du ressort privé et de l'aide de proximité («petite solidarité») et bénéficient de beaucoup moins d'appui<sup>16</sup>. L'évolution démographique pourrait inciter à revoir le partage des responsabilités entre public et privé, transferts organisés au niveau national et aides de proximité dans les politiques de la vieillesse et de la famille.

<sup>14</sup> Raffelhüschen B., Borgmann C. (2001). *Zur Nachhaltigkeit der schweizerischen Fiskal- und Sozialpolitik: Eine Generationenbilanz*. Strukturberichterstattung Nr. 3. Bern: seco.

<sup>15</sup> Kellerhals J., Coenen-Huther J., von Allmen M. (1994). «Ampleur et limites des solidarités dans la parenté», in: Fragnière J.-P. (éd.), *Familles et sécurité sociale*. Lausanne: EESP (Cahiers de l'EESP 19); pp. 79-92.

<sup>16</sup> Contribution orale de C. Knöpfel (Caritas) lors de l'Assemblée générale de la CSIAS, Neuchâtel, 6 juin 2002.

## Protection sociale

Les assurances sociales ont été conçues dans la perspective d'une population croissante, d'un modèle familial traditionnel, d'une croissance économique continue et de l'emploi stable sur une carrière relativement longue suivie d'une retraite de quelques années. Ces conditions fondamentales ne seront plus réunies à l'avenir et le système de sécurité sociale devra être adapté.

## Santé

**Risques** – La dépendance de soins de longue durée est devenue un risque avec lequel il faut compter. Même si l'influence des facteurs démographiques est souvent surestimée dans la progression des coûts de la santé<sup>17</sup>, les ressources à consacrer aux personnes très âgées dépendantes vont augmenter.

*Le rapport de l'Etat-major de prospective de l'administration fédérale présentait en 1996 une projection des cas et des coûts des soins prodigués aux personnes de plus de 65 ans: en fonction des hypothèses choisies, le nombre de cas serait en 2040 de 81% supérieur à celui de 1990<sup>18</sup>, si l'on ne tient compte que des effets du vieillissement démographique. Selon une autre source, dans le seul cas de la maladie d'Alzheimer, le nombre de patients passerait de 83'000 en 2002 à 140'000, pour un coût total (direct et indirect) s'élevant des 5,4 milliards de francs actuels à 9 milliards en 2040<sup>19</sup>.*

En Suisse, la prise en charge est assurée actuellement par un ensemble complexe de prestations relevant de différents régimes et assurances financés par divers canaux. Il en résulte un système opaque dont la capacité à couvrir les besoins futurs est difficile à appréhender<sup>20</sup>.

Plusieurs pays ont pris des dispositions en matière de protection des personnes dépendantes.

*Dans les pays «beveridgiens», la prise en charge est largement assurée par la collectivité à travers des services de proximité. Dans certains pays «bismarckiens», la dépendance a été reconnue comme un nouveau risque. L'idée était surtout d'éviter une surcharge de l'aide sociale, instrument peu apte à répondre à ce type de situations; cette préoccupation ne se pose pas de la même manière en Suisse, notamment grâce aux prestations complémentaires. L'Allemagne a introduit en 1985 une assurance spécifique (Pflegeversicherung), financée en partie par une cotisation des actifs et des rentiers. La France a institué une prestation spécifique dépendance en 1997, remplacée aujourd'hui par une allocation personnalisée d'autonomie. En Europe du Sud, c'est encore la logique de l'aide sociale qui domine<sup>21</sup>.*

<sup>17</sup> Groupe de travail interdépartemental IDA FiSo (1996). *Rapport sur les perspectives de financement des assurances sociales* (eu égard en particulier à l'évolution démographique). Berne; p. 52.

<sup>18</sup> Etat-major de prospective de l'administration fédérale (1996). *Le défi démographique: perspectives pour la Suisse*. Berne: OFS; p. 102 ss.

<sup>19</sup> Cash, 28 juin 2002; p. 30 (les rubriques entrant dans les coûts directs et indirects ne sont pas précisées).

<sup>20</sup> Voir notamment rapport du Conseil fédéral sur la prise en charge des prestations de soins et d'encadrement social en cas de dépendance du 13 janvier 1999. Une nouvelle étude sur le financement des soins de longue durée, réalisée sur mandat de l'OFAS sera bientôt disponible.

<sup>21</sup> Le Bihan B. (2002). «La prise en charge des personnes âgées dépendantes en Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni et Suède: une étude de cas-types», *Etudes et Résultats*, n° 176, juin 2002.

En matière de santé, les étrangers, âgés ou non, présentent des besoins particuliers qui ne sont pas encore suffisamment pris en compte par les services de santé. La stratégie «Migration et santé» de la Confédération donne des pistes pratiques pour ce groupe de population<sup>22</sup>.

**Chances** – La proportion des personnes âgées vivant en institution est généralement surestimée dans l’opinion. Seuls quelque 4% des 65-79 ans et moins d’un tiers des personnes de 80 ans et plus vivent en institution sans forcément nécessiter des soins. A 65 ans, les hommes peuvent encore compter passer le 79% des années qui leur restent sans incapacité; pour les femmes, cette proportion est de 76%<sup>23</sup>.

**Défis** – Une des difficultés liées à l’organisation des soins réside dans le fait que l’offre influe sur la demande; ainsi, les progrès médicaux peuvent aussi bien conduire à une amélioration de l’état de santé qu’à une augmentation de la demande de prestations. En outre, les modes de financement des divers types d’offres créent des incitations qui ne vont pas forcément dans le sens des priorités sanitaires et des solutions les plus économiques.

En amont de la dépendance, la recherche et la prévention devraient offrir de bonnes perspectives de réduire le risque. Dans le cas de la maladie d’Alzheimer, le fait de différer de cinq ans l’apparition des symptômes permettrait de réduire de moitié la charge que présente cette pathologie<sup>24</sup>.

Le principal défi reste bien sûr d’adapter le système de santé (et de prise en charge) aux besoins des personnes dépendantes. Dans son rapport de 1999, le Conseil fédéral concluait que le système actuel offrait une bonne couverture; il misait avant tout sur le renforcement de la solidarité dans l’assurance-maladie et sur les PC; les améliorations à entreprendre concernaient principalement l’harmonisation des instruments existants (allocations pour impotent, tarifs). Mais l’idée d’une assurance dépendance (Pflegeversicherung) pour la population de plus de 50 ans est relancée par les assureurs et certains experts; santé-suisse annonce une étude pour septembre.

### **Retraite**

La prévoyance vieillesse est le système le plus directement touché par l’évolution démographique. L’AVS est déjà en processus d’adaptation, avec la 10<sup>e</sup> révision en œuvre, la 11<sup>e</sup> en cours et la 12<sup>e</sup> à l’étude. La LPP subit également sa 1<sup>re</sup> révision.

**Risques** – Le double risque auquel est confrontée l’AVS est bien connu: augmentation du nombre de bénéficiaires de rentes et de la durée moyenne de ver-

<sup>22</sup> Santé et migration. Stratégie de la Confédération pour les années 2002 à 2006. Document élaboré par l’OFSP, l’ODR, l’OFE et la CFE. Berne, mars 2001.

<sup>23</sup> Höpflinger F., Stuckelberger A. (1999). *Demographische Alterung und individuelles Altern. Ergebnisse aus dem nationalen Forschungsprogramm Alter/Vieillesse/Anziani*. Zürich: Seismo Verlag; Scheil-Adlung X. (2001). «Neue Leistungen bei Pflegebedürftigkeit älterer Menschen», in: Ron A. & Scheil-Adlung X. (Hrsg.), *Gesundheitspolitische Innovationen in der sozialen Sicherheit*. Bern: Peter Lang.

<sup>24</sup> OCDE (1996). *Les enjeux du vieillissement démographique dans les pays de l’OCDE. Un défi fondamental pour la politique*. Paris: OCDE (OCDE poche); p.71.

sement des prestations, diminution du nombre d'actifs cotisants pour remplir les engagements pris envers la génération précédente. A cet égard, la participation au marché du travail et le développement économique jouent un rôle central. L'accroissement du nombre des personnes actives et la progression des salaires causés par la croissance économique génèrent un volume plus important de cotisations et réduisent de ce fait les besoins financiers supplémentaires. L'évolution démographique est donc – toutes choses égales par ailleurs – foncièrement défavorable à l'équilibre financier du 1<sup>er</sup> pilier de la prévoyance vieillesse financé par répartition<sup>25</sup>.

*Les besoins supplémentaires relatifs de l'AVS se monteront à l'équivalent de 1,4 point de TVA en 2010, par rapport à 2000. Entre 2010 et 2025, ils devraient encore augmenter de 2,8 points. L'AVS affiche ainsi les plus forts besoins supplémentaires avec l'assurance-maladie: à eux deux, ils comptent pour le 90% des besoins supplémentaires totaux des assurances sociales entre 2010 et 2025<sup>26</sup>.*

Les pensions du 2<sup>e</sup> pilier ne sont pas entièrement à l'abri des conséquences démographiques; en fait, le fonctionnement des deux piliers dépend des mêmes facteurs démographiques et économiques<sup>27</sup>. L'augmentation de l'espérance de vie, et par là le financement d'un plus grand nombre d'années de rentes avec le même capital, exige une révision du taux de conversion. Aujourd'hui déjà, les cotisants financent une partie des pensions dues aux retraités. Quant au vieillissement de la main-d'œuvre, à travers ses effets sur la croissance et la prospérité (ch. 3.2.2), il affectera aussi les perspectives de rendement du 2<sup>e</sup> pilier, dont les performances sont plus sensibles à la conjoncture que le 1<sup>er</sup> pilier.

Le régime se trouve encore en phase de maturation et d'accumulation considérable de l'épargne. Mais l'arrivée à la retraite de la génération du baby-boom correspondra à une liquidation des droits et une «désépargne» considérable que l'économie devra absorber. La capitalisation présuppose que les actifs sont prêts à épargner et à renoncer à une part de consommation en faveur des rentiers; elle présuppose aussi qu'ils sont disposés à reprendre les placements dans lesquels le capital de couverture a été investi au moment où l'avoir vieillesse est converti en rentes pour permettre aux rentiers de satisfaire leurs besoins de consommation<sup>28</sup>.

**Chances** – La situation de la Suisse à l'approche de la période où le vieillissement démographique sera le plus marqué (à partir de 2005) comporte quelques atouts en comparaison internationale. Le système des trois piliers répartit les

<sup>25</sup> Les effets du vieillissement démographique sur le développement économique sont présentés au paragraphe 3.2.2 « Dimension économique ».

<sup>26</sup> DFI, Rapport du 17 mai 2002 concernant un aperçu général actualisé des besoins financiers supplémentaires des assurances sociales jusqu'en 2025.

<sup>27</sup> Zimmermann H., Bubb A., Cuhe N.A. (2002). «Vieillesse démographique et systèmes de prévoyance: l'incidence sur le deuxième pilier», *La Vie économique*, n° 3-2002, pp. 23-29; p.29. Les auteurs reprennent une citation de A. Börsch-Supan «Sans enfants, il ne peut y avoir de rentes dans le monde. Le contrat entre les générations n'est donc nullement l'apanage du système par répartition».

<sup>28</sup> DFI (1995). *Rapport concernant la structure actuelle et le développement futur de la conception helvétique des trois piliers de la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité*. Berne; p. 51.

risques liés à la démographie d'une part, au renchérissement et aux fluctuations des taux d'intérêt, d'autre part, bien que les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers ne soient pas à l'abri des conséquences démographiques. En outre, le recours aux préretraites n'a pas eu la même ampleur en Suisse que dans la plupart des pays européens. L'écart entre l'âge moyen de cessation d'activité, plus précoce, et l'âge légal d'accès à l'AVS n'a cessé de se creuser depuis 1990 – essentiellement sous l'effet des politiques du personnel et des conditions généreuses de préretraite offertes par les entreprises<sup>29</sup> –, mais les taux d'occupation aux abords de la retraite sont restés relativement élevés. Ceci offre de meilleures perspectives en vue de la promotion du vieillissement actif.

*En 1990, 86,6% des hommes entre 60 et 64 ans étaient toujours enregistrés comme cotisants; ils étaient un peu moins de 80% en 1996<sup>30</sup>.*

**Défis** – Le défi à relever dans le domaine des retraites est particulièrement délicat. Il s'agit à la fois de réaliser des économies et d'assurer de nouvelles recettes, tout en posant les conditions permettant un vieillissement actif et une transition plus souple vers la retraite.

L'adaptation de l'âge de la retraite montre bien la complexité des aménagements à réaliser: elle doit s'accompagner de possibilités effectives de rester sur le marché du travail et offrir la flexibilité nécessaire à la prolongation de l'activité professionnelle (flexibilité «vers le haut»); en même temps, elle doit permettre aux travailleurs qui ne veulent plus rester en emploi, pour des raisons de santé et d'épuisement, de se retirer dans de bonnes conditions (flexibilité «vers le bas»).

Du côté financement, il est estimé dans la discussion internationale que les rentiers doivent aussi participer à l'effort contributif, afin que la charge ne pèse pas uniquement sur les actifs; le recours à la TVA va dans ce sens. La 11<sup>e</sup> révision AVS et la 1<sup>re</sup> révision LPP se consacrent à définir les adaptations nécessaires. Mais l'aménagement de la retraite devra encore subir d'autres changements; c'est la tâche du Programme de recherche sur l'avenir à long terme de la prévoyance vieillesse d'en préparer les bases de décision.

Comme indiqué au ch. 3.1.3, la prévoyance vieillesse est essentielle à la sécurité matérielle des retraités. Il importe de consolider le système en garantissant le minimum vital principalement par le 1<sup>er</sup> pilier. Les mesures d'économie telles que le ralentissement du rythme d'adaptation des rentes ou le relèvement de l'âge de la retraite des femmes peuvent entrer en conflit avec cet objectif. La couverture du 2<sup>e</sup> pilier présente aussi des fragilités: problèmes de performance des investissements, adaptation des rentes, couverture des bas revenus, abaissement du taux de conversion (voir ch. 4.3.4). Se pose enfin la question d'un renforcement de la solidarité intragénérationnelle (prélèvement de cotisations sur les revenus du travail des retraités actifs, TVA)<sup>31</sup>.

<sup>29</sup> Premiers résultats intermédiaires du Programme de recherche sur l'avenir de la prévoyance vieillesse.

<sup>30</sup> Message concernant la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS et le financement à moyen terme de l'AVS du 2 février 2000, FF 2000 1771.

<sup>31</sup> Höpflinger F., Stuckelberger A. (1999). *Hauptergebnisse und Folgerungen aus dem Nationalen Forschungsprogramm 32*. Bern; S. 24.

## *Famille*

**Risques** – La famille traditionnelle semble menacée par la faiblesse de la fécondité comme par l’instabilité des couples et par l’individualisme qui caractérise le mode de vie actuel. Dans la réflexion sur la démographie, l’attention se porte souvent moins sur la base de la pyramide des âges que sur son sommet; la possibilité d’influencer par l’action politique les comportements en matière de procréation est difficile à évaluer.

**Chances** – En dépit du nombre croissant de personnes vivant seules, la famille (traditionnelle) reste le mode prédominant de vie en commun. Comme indiqué au ch. 1.2, il existe un potentiel pour un développement de la famille. D’après certains chercheurs<sup>32</sup>, l’intervention de l’Etat, à travers la politique familiale, joue effectivement un rôle important dans l’encouragement de la natalité. De plus, de nouvelles formes de vie en commun avec ou sans enfants s’imposent, qui demandent une approche plus ouverte de la notion de famille.

D’un autre point de vue, la baisse de la natalité et la stabilisation de la population (à plus long terme, vers 2030) présentent aussi des aspects positifs, notamment une moindre sollicitation des ressources (ch. 3.2.3).

**Défis** – Avec une majorité de l’électorat au-dessus de la cinquantaine (2040) (ch. 3.1.5) et un grand nombre de personnes sans descendance (ch. 1.2), un premier défi sera de conserver un intérêt pour le soutien à la famille et l’allocation des ressources à la jeune génération. Ce soutien devra également passer par la création de conditions-cadre favorables à la conciliation des activités professionnelles et familiales. La réflexion sur la politique familiale est à l’ordre du jour avec la réforme de l’imposition des familles et les initiatives concernant les prestations aux familles et l’accueil extrafamilial<sup>33</sup>.

### **3.2.2 Dimension économique**

#### **Marché du travail**

**Risques** – La population active va diminuer (à partir de 2015); sa structure va se modifier, du fait du vieillissement des travailleurs en place, des sorties plus nombreuses et des entrées tardives des jeunes en formation. Ce déficit de main-d’œuvre jeune pourrait être compensé en partie par l’immigration. Sans compter que les autres pays suivront la même évolution et entreront en concurrence pour la main-d’œuvre, cette voie soulève des questions supplémentaires sur la quantité et la qualité (qualifications, productivité) souhaitables de cette force de travail importée. Elle risquerait aussi de contrarier la recherche d’une meilleure productivité du travail; l’expérience des années de forte immigration suivies, dans la décennie 90, par un taux de chômage élevé des étrangers n’est pas à répéter.

<sup>32</sup> Questions familiales, Bulletin d’information de la Centrale pour les questions familiales, n° 1/2002; p. 71. La référence renvoie à l’ouvrage de Pinnelli A., Hoffmann-Nowotny H.J., Fux B. (2001). *Fécondité et nouveaux types de ménages et de formation de la famille en Europe*. Strasbourg: Editions du Conseil de l’Europe.

<sup>33</sup> Initiatives parlementaires Fehr 00.403, Fehr 00.436 et Meier-Schatz 00.437.

Le manque de main-d'œuvre se fera sentir différemment selon les secteurs. Les branches des services intensifs en main-d'œuvre comme les soins devraient connaître des besoins accrus en personnel, mais aussi les branches qui reposent sur des travailleurs jeunes, comme la construction.

Le relèvement de l'âge de la retraite ne garantit pas à lui seul le maintien en activité des personnes concernées. Les travailleurs âgés se trouvent en position défavorable sur le marché, poussés à anticiper leur retraite, à accepter un déclassement ou à affronter un chômage prolongé qui leur laisse peu de perspectives de réinsertion<sup>34</sup>. Les systèmes de rémunération récompensant l'ancienneté rendent ces travailleurs moins attractifs.

*«...il apparaît plus avantageux aux entreprises de verser à un travailleur âgé une indemnité ou une rente que de continuer à l'employer jusqu'à l'âge légal de la retraite en lui versant un salaire excédant sa capacité productive»<sup>35</sup>.*

**Chances** – Le taux d'activité est élevé en Suisse, en comparaison internationale. Il semble qu'il existe néanmoins un potentiel d'augmentation de l'offre d'heures de travail, notamment parmi les femmes. Du fait de la relative pénurie de main-d'œuvre, les salaires devraient aussi augmenter et devenir plus attractifs. La meilleure formation et éventuellement la plus grande mobilité (professionnelle) qui devraient caractériser les travailleurs âgés de demain devraient également faciliter leur intégration sur le marché du travail. Les premiers résultats intermédiaires du Programme de recherche sur l'avenir à long terme de la prévoyance vieillesse montrent que la rémunération au mérite plutôt qu'à l'ancienneté commence à se répandre. Ils indiquent par ailleurs que des entreprises développent aujourd'hui des mesures favorisant l'intégration des travailleurs âgés non seulement au sein de leur personnel, mais encore sur le marché en général, par le maintien et la mise à jour des compétences; elles tournent ainsi le dos aux offres de préretraite généreuses des années 1990, qui les ont parfois privées d'une main-d'œuvre expérimentée.

**Défis** – Les femmes sont de plus en plus nombreuses à accéder à des formations supérieures. Il est dans leur intérêt et dans celui de l'Etat de valoriser ce potentiel et de rentabiliser cet investissement. La stimulation de l'activité féminine nécessite des mesures d'accompagnement dans la politique d'entreprise comme dans la politique familiale, afin de permettre la conciliation de la vie professionnelle et familiale, pour les hommes également. La répartition des tâches au sein du couple, qui relève des mentalités et évolue lentement, est elle aussi en cause. Par ailleurs, une participation accrue des femmes au marché du travail remettrait en cause leur disponibilité à prodiguer des services et des soins bénévoles; ces prestations devraient être remplacées par le secteur marchand ou public – ou par un engagement bénévole des jeunes retraités, qui pourrait éventuellement être stimulé par des incitations.

<sup>34</sup> Dans les années 1990, beaucoup de travailleurs ont toutefois pu profiter de dispositifs de préretraite très favorables; ces offres généreuses de mise à la retraite ne seront vraisemblablement plus reconduites à l'avenir.

<sup>35</sup> Zürcher B. (2002). «Les conséquences démographiques sur le marché du travail», *La Vie économique*, n° 3-2002, pp. 31-35; p. 34.

L'intégration des travailleurs âgés dépend, en partie du moins, d'un changement de mentalité, dans le sens d'une meilleure valorisation de l'apport de ces collaborateurs: expérience, mais aussi fiabilité, stabilité, etc. Ces qualités sont à mettre en balance avec les exigences en matière de productivité et de rythme du travail, la maîtrise des nouvelles technologies, etc.

Si l'on veut encourager l'offre de travail, il faudra en outre revoir les mécanismes dissuasifs que comportent la structure de certaines prestations sociales (prestations sous condition de ressources en particulier) ainsi que les systèmes fiscaux. Le cumul de revenus dans le couple ou l'exercice d'une activité par rapport au bénéfice d'un transfert social sont parfois pénalisés (trappe de la pauvreté). A cet égard, la récente étude mandatée par le DFE présente des pistes à explorer pour réduire la pauvreté parmi les travailleurs (working poor), en particulier un système de crédits d'impôt<sup>36</sup>.

La formation permanente à tout âge constitue un autre défi d'importance. L'évolution rapide des technologies et des compétences requises demande une mise à jour constante des connaissances. En raison du rétrécissement de la base de main-d'œuvre, il pourrait être judicieux de ne pas reculer davantage l'entrée dans la vie active des jeunes générations, mais d'assurer leur perfectionnement en cours de carrière: concentrer la formation initiale, revoir son contenu et élaborer des formules d'apprentissage à vie.

La politique migratoire ne sera pas la panacée pour atténuer le vieillissement et la carence de population active. L'âge, la provenance et les qualifications des migrants ne se laissent pas entièrement déterminer (libre circulation en Europe, asile, clandestins). Pourtant, l'apport de main-d'œuvre étrangère sera nécessaire, dans les emplois qualifiés comme dans les services à la personne qui sont susceptibles de prendre de l'importance. La loi sur les étrangers, actuellement en discussion, a pour mission de régler l'admission des étrangers en vue de l'exercice d'une activité lucrative: elle privilégie, pour les ressortissants hors UE (et AELE), l'admission restrictive en fonction des qualifications. Elle vise ainsi une meilleure intégration et une réponse aux intérêts économiques à long terme. L'assouplissement de ces conditions ne sera envisagé qu'une fois connus les effets de l'accord sur la libre circulation et les possibilités de recrutement de main-d'œuvre peu qualifiée dans l'espace européen<sup>37</sup>.

### **Croissance, prospérité**

**Risques** – Le niveau de bien-être de la population dépend en grande partie des biens et services produits. La production de ces biens et services est à son tour déterminée par le volume de travail et par la productivité du travail. Une diminution des actifs occupés devrait donc être compensée par un progrès durable de la productivité du travail. Dans une certaine mesure, le vieillissement démographique induira un tel effet de compensation: la pénurie de main-d'œuvre

<sup>36</sup> Gerfin M., Leu R.E. Brun S., Tschöpe A. (2002). *Armut unter Erwerbstätigen in der Schweiz: Eine Beurteilung alternativer wirtschaftspolitischer Lösungsansätze* (à paraître). La baisse des recettes fiscales liée au crédit d'impôt devrait être compensée par d'autres recettes ou s'accompagner d'une réduction des dépenses.

<sup>37</sup> Message concernant la loi sur les étrangers du 8 mars 2002, FF 2002 3469.

entraînant les salaires à la hausse, les entreprises seront incitées à augmenter l'intensité en capital de leur production (par de nouveaux investissements), augmentant du coup la productivité du travail à hauteur des nouveaux salaires. Ce mécanisme de compensation a toutefois ses limites, car la consommation d'une société vieillissante se caractérise plutôt par une demande de services à forte intensité de travail. La hausse des salaires et le besoin de main-d'œuvre dans le secteur des services aux personnes pourrait conduire à une immigration plus élevée.

La structure de la demande intérieure va se modifier. Une société vieillissante investit moins pour le futur et réduit son épargne.

*«Prise isolément, une société vieillissante doit moins épargner. Cet effet est renforcé par le fait que les biens consommés par une telle société demandent généralement moins de capitaux, mais nécessitent par contre des prestations de travail qui ne peuvent pas être remplacées par du capital (soins, prise en charge, etc.)»<sup>38</sup>.*

**Chances** – Dans une économie ouverte, le potentiel de croissance à long terme n'est pas tributaire que de l'évolution démographique. La diminution de l'offre intérieure peut être partiellement compensée par les importations (la plus grande partie des biens et services consommés ne peut toutefois être importée) et la participation aux marchés mondiaux, la compétitivité des entreprises et l'attractivité de la place économique sont des atouts déterminants. Les autres pays vont connaître des développements et des problèmes analogues à ceux de la Suisse. L'anticipation des changements et la préparation précoce de la population aux mesures à prendre sont donc primordiales pour rester compétitif.

**Défis** – La compétitivité passe par la capacité d'innover; une économie vieillissante doit maintenir sa volonté d'investir dans la technologie, la recherche et le développement.

*«La technologie est différente des autres facteurs de production dans le sens où son potentiel de développement semble être illimité. En effet, le travail et le capital humain sont limités par la population et le temps nécessaire pour l'apprentissage, le capital par la capacité d'épargne, les ressources naturelles et l'environnement par la nature et les institutions par l'impossibilité de résoudre optimalement tous les choix publics.»<sup>39</sup>.*

L'enjeu sera non seulement de stimuler la croissance, mais aussi de répartir ses bénéfices équitablement entre les générations. D'une part, si l'on aboutit à une pénurie de main-d'œuvre, les salaires réels seront poussés à la hausse. Ne profitant que partiellement de l'augmentation des salaires (indice mixte), les rentiers se trouveraient dans une position relativement moins favorable que les

<sup>38</sup> Zimmermann H., Bubb A., Cuhe N.A. (2002). «Vieillesse démographique et systèmes de prévoyance: l'incidence sur le deuxième pilier», *La Vie économique*, n° 3-2002, pp. 23-29; p.25.

<sup>39</sup> DFE (2002). *Le rapport sur la croissance. Déterminants de la croissance économique de la Suisse et jalons pour une politique économique axée sur la croissance*. Berne: seco (Grundlagen der Wirtschaftspolitik Nr. 3F); p. 112.

actifs, l'ampleur de cet effet dépendant aussi de la composition de leurs revenus. D'autre part, pour maintenir le niveau de vie des rentiers, il faudra consacrer une plus grande part du PIB à la prévoyance vieillesse.

### 3.2.3 Dimension environnementale

Sont envisagés ici sous l'angle de la dimension écologique les transports, l'énergie, l'environnement et l'organisation du territoire. Dans l'ensemble, ces domaines ne dépendent pas fortement de l'évolution démographique<sup>40</sup>.

**Risques** – Tant que la population affichera une croissance, la consommation d'énergie va augmenter; les prestations totales des transports, fortes consommatrices d'énergie, augmenteront encore considérablement ces prochaines années. Les effets du vieillissement démographique sont incertains. D'une part, les personnes âgées sont moins mobiles et plus enclines à préférer les transports publics; d'autre part, la plus forte proportion de ménages d'une personne devrait renforcer la tendance favorable aux transports publics, mais également contribuer à l'augmentation du trafic. L'augmentation du nombre de ménages (de taille réduite) devrait accroître la pression sur la surface habitable. Sans autres mesures, la tendance à l'extension des agglomérations dans les zones rurales devrait se poursuivre.

Dans l'ensemble, ce sont surtout les facteurs économiques (croissance, organisation de la production et de la distribution, technologie, revenus des ménages, etc.) qui influent sur la consommation d'énergie, la densité du trafic et ses nuisances, la production de déchets.

**Chances** – Si la croissance de la population ralentit ou devient négative à plus long terme (vers 2030), la pression sur les ressources naturelles devrait diminuer.

**Défis** – L'évolution des domaines mentionnés ci-dessus est sensible aux décisions politiques. D'une part, de nombreuses mesures de préservation de l'environnement et d'incitation à une utilisation rationnelle des ressources ont déjà été adoptées ou sont en discussion. L'aménagement du territoire dans une perspective de durabilité est au cœur de la politique des agglomérations de la Confédération (Rapport du Conseil fédéral du 19 décembre 2001). D'autre part, la notion plus large de responsabilité environnementale comme contrat entre les générations est développée dans le cadre de la réflexion sur le développement durable. La Stratégie 2002 adoptée récemment dresse un catalogue de mesures<sup>41</sup>.

<sup>40</sup> Etat-major de prospective de l'administration fédérale (1996). *Le défi démographique: perspectives pour la Suisse*. Berne: OFS; p. 129.

<sup>41</sup> Rapport du Conseil fédéral «Stratégie 2002 pour le développement durable» du 27 mars 2002, FF 2002 3678.

## 4 Stratégies et orientations des politiques sectorielles

Après avoir posé quelques principes généraux (ch. 4.1), il s'agira ici de définir les grandes orientations qui devraient guider le développement des politiques sectorielles. L'éventail des actions souhaitables est très large. Le tableau sous ch. 4.3 en donne un aperçu non exhaustif. Les considérations qui suivent sur les domaines de la formation, du marché du travail, de la santé et de la sécurité sociale servent avant tout à mettre en évidence les interdépendances complexes et les contradictions à résoudre dans la perspective de développer des stratégies cohérentes.

### 4.1 Principes généraux

Quelles que soient les décisions à prendre, elles devront satisfaire aux conditions suivantes:

- être cohérentes et coordonnées, également dans le temps (actions sur le court, le moyen et le long terme),
- être durables («nachhaltig»),
- être mises en œuvre à temps («window of opportunity» jusque vers 2010),
- la population/les citoyens doivent être informés et préparés à temps.

### 4.2 Strategies

Les trois grandes orientations proposées ci-dessous reflètent également les priorités de la discussion internationale: maintenir la prospérité pour atténuer les pressions induites par le vieillissement de la population, se préparer à une société de longue vie et consolider l'équité et la solidarité entre les générations.

#### 4.2.1 *Maintien de la prospérité*

Actions à coordonner:

- économie, marché du travail  
adaptations structurelles aux nouvelles conditions démographiques, amélioration de la productivité du travail grâce à l'innovation technologique, perfectionnement et formation continue des actifs dans l'entreprise
- politique sociale  
accompagnement des changements structurels, mesures organisationnelles favorisant l'emploi des femmes (structures d'accueil extrafamiliales, horaires scolaires), incitations liées aux prestations
- sécurité sociale  
répartition de la charge sociale entre actifs et non-actifs, entre les différents facteurs de production, garantie d'un niveau adéquat de protection sociale

#### 4.2.2 Société de longue vie, vieillissement actif

Actions à coordonner:

- formation  
promotion et soutien de la formation de base et de la formation continue
- marché du travail  
opportunités pour les travailleurs âgés, systèmes de rémunération ne défavorisant pas l'emploi des plus âgés, formation continue à tous les âges
- santé  
prévention, recherche sur les maladies liées à l'âge
- protection sociale  
retraite progressive, flexible, incitations à rester en activité

#### 4.2.3 Cohésion sociale

Actions à coordonner:

- protection sociale  
répartition des charges et des ressources entre les générations
- santé  
accès de tous à des soins de santé et à une prise en charge de qualité
- famille  
soutien de la famille, répartition équitable des ressources entre aide à la famille/aux jeunes et aux personnes âgées, promotion de l'égalité entre femme et homme
- environnement  
gestion viable des ressources («Nachhaltigkeit»)
- politique sociale  
intégration sociale et participation

### 4.3 Grandes orientations des politiques sectorielles

Le tableau suivant montre quelques-uns des défis qu'auront à relever, dans plusieurs domaines, trois catégories d'acteurs: les pouvoirs publics, les entreprises et les ménages/individus. Ce tableau n'est pas exhaustif (les domaines mis en évidence sur fond gris sont développés plus loin). Les pouvoirs publics interviennent soit comme acteurs directs (éventuellement en partenariat), soit en créant les conditions-cadre nécessaires ou encore en encourageant l'action privée.

Domaine	Acteurs		
	Pouvoirs publics	Entreprises	Ménages/individus
<b>Education, formation</b>	éducation adaptée aux nouveaux besoins, formation continue, filières adaptées aux nouveaux besoins de l'économie	perfectionnement et formation en entreprise encouragement à la formation continue à tous les âges	alternance de temps de formation et d'activité tout au long de la vie
<b>Economie</b>		adaptation structurelle à la nouvelle structure de la demande/ schémas de consommation	
<b>Marché du travail</b>	aménagement des politiques sociales, fiscales etc. évitant les effets de contre-incitation au travail/à l'emploi	création d'opportunités d'emploi pour les travailleurs âgés/moins employables, développement du travail à temps partiel	vieillesse active
<b>Marché des capitaux</b>	aménagements en vue de l'accumulation de capital puis de la désépargne qui accompagnera la liquidation des pensions de la génération baby-boom		arbitrage (trade-off) entre consommation et épargne
<b>Politique budgétaire</b>	réduction de la dette publique		
<b>Santé</b>	offre de soins de santé adaptée aux nouveaux besoins prise en charge de la dépendance prévention approche multiculturelle		partage des responsabilités dans la prise en charge des personnes dépendantes
<b>Protection sociale</b>	garantie d'un minimum de ressources adaptation des systèmes – à l'évolution démographique – aux modes de vie pour garantir leur adéquation, viabilité et adaptabilité formes de retraite progressive flexible		renforcement de la responsabilité individuelle solidarité
<b>Politique sociale</b>	intégration, lutte contre l'exclusion intégration des migrants promotion de la participation de tous		
<b>Famille</b>	soutien à la famille promotion de l'égalité participation au marché du travail	politique d'entreprise favorable à la famille et à l'intégration professionnelle des femmes	solidarité intergénérationnelle
<b>Migration</b>	Politique d'admission en fonction de l'intégration et d'intérêts économiques à long terme		

### 4.3.1 Education, formation continue

**Orientations** – L'évolution démographique sollicite le système éducatif, directement ou indirectement, de diverses façons: en nécessitant

- une adaptation aux nouveaux besoins de l'économie et de la société, en préparant aux qualifications et compétences demandées,
- une répartition des temps d'apprentissage et de perfectionnement au cours de la vie,
- une adaptation à la société multiculturelle.

Dans l'éducation et la formation de base, les pouvoirs publics ont la principale responsabilité. Les entreprises doivent assurer la formation et le perfectionnement des travailleurs (ch. 4.3.2), dans l'intérêt même de leur compétitivité. Les individus doivent de leur côté intégrer la formation continue à leurs projets de carrière.

**Réalisations, projets** – Il est prévu de consacrer des moyens supplémentaires à la formation, à la recherche et à la technologie sur la période 2004-2007 (message RTF). La nouvelle loi sur la formation professionnelle, actuellement en discussion, couvre désormais les domaines de la santé et du social; elle vise à créer plus de souplesse dans l'adaptation aux qualifications exigées, à développer les facultés cognitives plus sollicitées et à prendre en compte le changement social en matière de statut de la femme et d'immigration. La participation de la Confédération serait portée de 18% à 25% de la contribution des pouvoirs publics.

**Champs de tension** – L'intérêt porté à la formation supérieure (hautes écoles, filières universitaires, 3<sup>e</sup> cycle, etc.) ne doit pas conduire à négliger la formation de base. Il existe de possibles contradictions entre les besoins à court terme de l'économie (spécialisations) et les besoins à long terme (compétences et connaissances permettant la flexibilité); entre la tendance à la prolongation des études et la nécessité de main-d'œuvre jeune, «à jour» (qui pourrait poursuivre sa formation en cours d'emploi) sur le marché du travail.

### 4.3.2 Marché du travail

**Orientations** – Le marché du travail est appelé à composer avec une main-d'œuvre plus rare et vieillissante à moyen terme. Le maintien en emploi des travailleurs âgés dans les années précédant l'âge légal de la retraite, voire au-delà, nécessite une combinaison de politiques publiques et de politique d'entreprise. Dans les pays qui se sont déjà engagés dans la promotion de l'emploi des salariés âgés (notamment parce que la pratique des préretraites rendait un renversement de tendance impératif), les voies suivantes ont été explorées:

- loi anti-discrimination (les Etats-Unis connaissent de nombreux procès en vertu de ces dispositions)

- primes aux entreprises employant des salariés âgés/pénalités en cas de licenciement
- dégrèvement des charges sociales sur les revenus perçus par les retraités (cumul emploi-retraite)
- programmes de formation pour les travailleurs âgés (informatique, etc.)
- majoration avantageuse des rentes ajournées
- flexibilisation du temps de travail en fin de carrière aménagée de façon à ne pas pénaliser ceux qui y ont recours.

Certaines entreprises commencent à souffrir du manque de compétences ou de l'instabilité de la main-d'œuvre plus jeune et adoptent des stratégies pour conserver leurs employés expérimentés. Même dans les secteurs peu qualifiés, le personnel âgé présente des qualités intéressantes: écoute du client, fiabilité, moindres prétentions financières, disponibilité comme «réservistes», etc. Face à une clientèle elle-même plus âgée, l'emploi de «vendeurs gris» peut s'avérer une bonne stratégie de marketing<sup>42</sup>.

**Réalisations, projets** – Du côté des politiques publiques, la 11<sup>e</sup> révision AVS introduit une flexibilité sous forme de cumul de rente partielle et d'activité lucrative en deçà de l'âge normal de la retraite. Une prochaine révision, préparée par un programme de recherche, sera chargée de présenter des mesures ultérieures.

**Champs de tension** – L'augmentation du taux d'activité féminin est à mettre en balance avec le besoin croissant de ressources humaines dans des activités bénévoles de soins et de garde; celle du taux d'activité des travailleurs âgés, qui fait l'unanimité dans la discussion internationale, soulève aussi des questions. Dans la perspective d'un assèchement de la main-d'œuvre, le dilemme «emploi des candidats à la retraite/chômage des jeunes» est théoriquement résolu. Demeure le problème de la formation continue, qui s'oppose à la nécessité des entreprises de réduire ou d'optimiser leurs coûts. Restent aussi entiers, voire aggravés, le problème de vieillissement de la main-d'œuvre et la possible contradiction «augmentation du taux d'activité des travailleurs relativement âgés/augmentation de la productivité du travail» dans une économie principalement orientée sur les services comme celle de la Suisse. Les mesures d'allègement des cotisations en cas de cumul emploi-retraite viennent à l'encontre d'un renforcement de la solidarité intergénérationnelle (qui demanderait un effort supplémentaire des rentiers).

### 4.3.3 Santé

**Orientations** – La couverture des soins de longue durée est largement assurée aujourd'hui dans la pratique. Des adaptations seront toutefois encore nécessaires dans l'offre et le financement, afin d'améliorer la prévention, de diversifier les modes de prise en charge et de répartir le financement équitablement.

<sup>42</sup> Michaux F. (2002). «L'emploi des salariés âgés», in: *Futuribles*, n°275, mai 2002, pp. 27-36.

Le partage des responsabilités entre pouvoirs publics (Confédération, cantons, communes) et ménages est important dans ce domaine. Les aidants de la famille et de l'entourage doivent aussi être soutenus: services de remplacement, de conseil, reconnaissance du travail bénévole.

**Réalisations, projets** – La discussion actuelle porte davantage sur l'ensemble du système de santé et son financement que sur les soins de longue durée. Mais cette dernière préoccupation est récurrente et a déjà fait l'objet de plusieurs interventions parlementaires.

*La dépendance (Pflegebedürftigkeit) n'est pas une notion définie dans la législation sur l'assurance-maladie. La LAMal a mis sur un même pied les soins dispensés en hôpital, sous forme ambulatoire, à domicile et dans les établissements médico-sociaux. Au système de tarifs-cadre en vigueur jusqu'ici, la récente ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux et les établissements médico-sociaux (OCP) a substitué les exigences de la comptabilité analytique; la transparence en sera améliorée, mais les répercussions sur les frais à la charge de la LAMal pourront être importantes.*

Sur mandat de l'OFAS, une étude en cours consacrée au financement des soins (de longue durée) pose les questions suivantes: comment délimiter le champ de la dépendance de soins de longue durée (Pflegebedürftigkeit), faut-il adapter le système actuel ou créer un nouveau système de prise en charge spécifique, faut-il privilégier la solidarité entre les générations ou mettre l'accent sur la solidarité intragénérationnelle? L'étude devra aussi proposer des scénarios de financement.

**Champs de tension** – La discussion internationale met en évidence certains conflits d'intérêts inhérents à la réflexion sur les soins de longue durée. Les réformes proposées (notamment par l'OCDE) visent souvent plusieurs objectifs difficilement conciliables: l'amélioration de l'offre de soins, la volonté de favoriser l'autonomie individuelle, la réduction de la pauvreté chez les personnes dépendantes, la réalisation d'économies dans le système de santé. Le développement des soins à domicile, par exemple, ne s'avère pas forcément une alternative économique au placement en établissement, mais une prestation supplémentaire pour une autre clientèle que celle des institutions.

La répartition du financement entre les ménages, les assurés et les pouvoirs publics aux divers niveaux crée des incitations dans le choix des formes de prises en charge qui ne correspondent pas nécessairement aux préférences ou aux intérêts des patients (médicalisation, hospitalisation, etc.).

Le système d'assurance-maladie actuel est fondé sur le principe de solidarité, notamment entre jeunes et vieux. La création d'un système séparé reposant sur le critère de l'âge constituerait une entorse importante à ce principe et serait même ressentie comme stigmatisante. D'un autre côté, la solidarité intergénérationnelle implique aussi une (plus grande) participation des retraités afin de mieux répartir les charges sociales entre actifs et rentiers. Dès lors, se pose la question du financement du système d'assurance-maladie à travers les recettes fiscales.

Enfin, toute allocation de ressources supplémentaires au profit d'une catégorie de population pose le problème de l'équité et des priorités (recherches en gérontologie c. recherche sur des maladies génétiques rares, développement des médecines de confort c. santé publique, etc.).

Dans la répartition des responsabilités, la nécessité du travail bénévole fourni par les proches, en particulier par les femmes, entre en concurrence avec l'idée de stimuler la participation de celles-ci au marché du travail. Le développement du secteur des soins et des services à la personne (création d'emploi) soulèverait un problème de financement et offrirait peu de perspectives en termes de croissance économique.

La part de la population issue de la migration étant en augmentation, la nécessité de développer une approche multiculturelle de la santé (prévention, soins) se fait ressentir. Mais ici comme dans d'autres domaines de l'intégration des étrangers, la création de catégories peut avoir des revers.

#### 4.3.4 Protection sociale

**Orientations** – Le système de prévoyance vieillesse doit être consolidé et aménagé pour assurer une transition plus souple vers la retraite. L'adaptation passe par des économies et par le prélèvement de recettes supplémentaires, ainsi que par une nouvelle réglementation de l'âge de la retraite. Les réformes doivent en outre respecter l'objectif constitutionnel de couvrir le minimum vital par les instruments de la prévoyance vieillesse. Ces trois buts de viabilité, d'adaptabilité et d'adéquation ressortent également de la discussion des instances internationales.

La compétence revient dans ce domaine à la Confédération.

**Réalisations, projets** – Avec les révisions en cours dans l'AVS et la LPP, l'adaptation de la prévoyance vieillesse est déjà lancée. Après le passage au Conseil national en mai 2001, les propositions discutées dans la 11<sup>e</sup> révision AVS sont notamment

- le relèvement de la TVA pour l'AVS (1,5 point)
- la suppression de la rente de veuve pour les veuves sans enfants
- le ralentissement du rythme d'adaptation des rentes (de 2 à 3 ans)
- le relèvement de l'âge de la retraite des femmes (progressivement à 65 ans en 2009)
- l'anticipation de la rente selon des critères sociaux, avec possibilité d'une anticipation partielle dès 59 ans.

Les propositions de révision LPP retenues par le Conseil national (17 avril 2002) sont

- la suppression de la contribution pour mesures spéciales (en faveur de la génération d'entrée)

- la coordination de l'âge de la retraite, y compris la retraite à la carte, avec la réglementation AVS
- les mesures en faveur des bas revenus et des assurés travaillant à temps partiel
- l'adaptation du niveau des pensions par l'abaissement du taux de conversion, avec des mesures d'accompagnement
- l'adaptation des rentes au renchérissement
- l'octroi de la rente de veuf aux conditions de la rente de veuve.

Comme déjà mentionné, le Programme de recherche sur l'avenir à long terme de la prévoyance vieillesse (fin des travaux en 2003) prépare le terrain pour des aménagements ultérieurs.

**Champs de tension** – L'adaptation des régimes de rentes demande toujours des arbitrages délicats. S'opposent en particulier les attentes légitimes des assurés, fondées en partie sur les tendances passées (amélioration de la protection; souhait de prendre sa retraite plus tôt, en particulier pour les travailleurs entrés jeunes dans la vie active, etc.) et la nécessité de répartir la couverture vieillesse sur une plus longue durée ou de décourager les départs anticipés.

Le prélèvement de recettes supplémentaires doit éviter de renchérir le coût du travail et assurer une participation des rentiers au financement (mesure de solidarité intragénérationnelle); le recours à la TVA est un instrument adapté à cet égard.

L'assouplissement de l'âge de la retraite permet de satisfaire les aspirations de certains travailleurs qui ont commencé tôt leur carrière ou ont effectué des tâches pénibles; ce ne sont pourtant pas eux les principaux bénéficiaires des possibilités d'anticipation, sous réserve d'aménagements à caractère social généreux. Comme mentionné plus haut, le relèvement de l'âge légal de la retraite ne déploie ses effets que si les entreprises sont d'accord de conserver leur main-d'œuvre, et si d'autres dispositions des régimes de pensions ou des régimes fiscaux ne créent pas d'incitations contraires.

Enfin, la nécessité de réaliser des économies ne doit pas mettre en péril la garantie du minimum vital.

## Conclusion

Depuis plusieurs décennies, la Suisse comme que les autres pays industrialisés est le théâtre de changements démographiques sans précédent qui résultent d'une profonde transformation socioéconomique. Ces changements sont la source à la fois de multiples défis et de nombreuses chances pour notre société. Ils ont des effets dans de nombreux domaines. Certains de ces effets sont favorables, d'autres défavorables. Pour les maîtriser, il faudra procéder à des adaptations dans différents secteurs de l'action politique. Ces adaptations auront elles-mêmes des conséquences diverses; elles pourront indirectement favoriser

ou entraver la maîtrise des changements démographiques. Toute adaptation des politiques sectorielles doit donc être étudiée avec soin afin de prévoir les conséquences (indésirables) qu'elle pourrait avoir dans différents domaines. Par exemple, les mesures visant à maîtriser les effets du vieillissement démographique susciteront des conflits d'intérêts dans différents domaines. Ces conflits d'intérêts doivent être identifiés et résolus dans le cadre de stratégies cohérentes.

## Annexe 1

### Repères statistiques selon le scénario «Tendance» de l'OFS

#### Population globale

La population continue à croître jusqu'en **2028**; au-delà, elle commence à décroître, parvenant en 2060 à un effectif plus faible qu'actuellement.

#### Structure de la population

Les effectifs de toutes les classes d'âge diminueront au cours des prochaines décennies. Le recul sera de 11% à l'horizon 2060; l'effectif des 20-39 ans diminuera même de 16%. Entre **2005** et **2035**, l'entrée progressive dans le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> âge des générations nombreuses du baby-boom des années soixantes constituera le principal facteur de croissance de la population âgée de 65 ans ou plus. Au-delà, la croissance sera modérée voire négative. A l'horizon 2035, la Suisse ne comptera environ plus que deux personnes en âge de travailler pour une personne de 65 ans ou plus. Ce rapport est aujourd'hui de 4 personnes en âge de travailler pour une personne âgée.

#### Population active

La population active décroît dès 2015; sur la période, la baisse est de 9%. La conversion des actifs en équivalents plein temps conduit à une diminution moins importante (6%).

Source: OFS (2002). *Les scénarios de l'évolution démographique de la Suisse 2000-2060, série complète de scénarios*. Neuchâtel: OFS.

## Annexe 2

### L'évolution démographique: un sujet d'étude régulier

L'évolution démographique et ses conséquences sont des sujets traités depuis de nombreuses années par l'Administration fédérale et la communauté scientifique suisse.

**Dans le cadre de l'Etat-major de prospective de l'Administration fédérale, de nombreux travaux, généralement accompagnés par des groupes de travail interdépartementaux, ont été réalisés ou sont en cours de réalisation:**

- élaboration chaque 4 à 5 ans, depuis 1984, de scénarios de l'évolution démographique de la Suisse par l'OFS. La dernière série a été publiée en 2002;
- élaboration régulière de scénarios de l'évolution économique qui tiennent compte des scénarios de l'évolution démographique. Le scénario le plus récent a été établi en 2001;
- réalisation d'une étude générale sur les conséquences de l'évolution démographiques comme par exemple «*Le défi démographique: perspectives pour la Suisse*», étude accompagnée d'un avis du Conseil fédéral publiée en 1996 par l'OFS.

**Des études sectorielles ou des programmes de recherche sont régulièrement réalisés par l'Administration fédérale (essentiellement par le DFI et le DFE) ou, sur mandat, par des prestataires de services:**

- Etude sur l'influence de l'évolution démographique sur le financement de l'AVS par l'OFS (1990);
- Sujet spécial du Strukturberichterstattung du BFK: Bevölkerungsentwicklung und Strukturwandel (1994);
- Etude de l'OFS «*Population et société en mutation – Rapport sur la situation démographique de la Suisse*» (1996);
- Etudes IDA-FiSo 2 sur le futur du financement de l'AVS et des autres assurances sociales (1997);
- Etude du seco «*Zur Nachhaltigkeit der schweizerischen Fiskal- und Sozialpolitik: eine Generationenbilanz*», Rapports sur les structures économiques (2001);
- Modélisation du financement de l'AVS à travers les générations réalisée par le Laboratoire d'économie appliquée de l'Université de Genève sur mandat de l'OFS (2002);
- Etude du seco «*Le rapport sur la croissance*» (2002);
- Programme de recherche sur l'avenir à long terme de la prévoyance vieillesse (en cours).

**Des programmes nationaux de recherche ont été ou sont consacrés en partie à l'étude des conséquences de l'évolution démographique:**

- PNR 29 Changements des modes de vie et sécurité sociale;
- PNR 32 Vieillesse;
- PNR 39 Migrations et relations interculturelles;
- PNR 45 Problèmes de l'Etat social;

- Programme prioritaire de recherche «Demain la Suisse» (en cours).

**Sur mandat du DFI, la commission fédérale «Vieillir en Suisse» a rédigé le rapport «Vieillir en Suisse: bilan et perspectives», Berne 1995.**

**Notre pays participe activement aux conférences internationales consacrées aux questions démographiques:**

- Conférence européenne sur la population tenue à Genève en 1993: la Suisse a présidé cette conférence et dirigé le comité d'organisation;
- Conférence sur la population et le développement du Caire en 1994;
- Deuxième assemblée mondiale sur le vieillissement tenue à Madrid en avril 2002: préparation de l'assemblée et de la contribution suisse par un groupe de travail interdépartemental (Rapport «*Longévité – défi de société et chance culturelle*» publié par l'OFAS en 2002);
- Conférence ministérielle de Berlin sur le vieillissement de la population qui se tiendra en septembre 2002: préparation de l'assemblée par un groupe de travail interdépartemental.

**Des études privées sur l'évolution démographique sont également régulièrement réalisées comme l'étude de la fondation Avenir Suisse «Alterung und Wanderung: Alternative Projektionen der Bevölkerungsentwicklung» (2002).**

## Annexe 3

### Faut-il s'attendre, dans notre société, à un affrontement entre les générations?

Pour tenter de répondre à cette question, nous avons examiné comment les citoyens ont voté, entre 1985 et 2002, lors de différentes votations fédérales touchant la politique extérieure, la politique sociale et la politique de sécurité (intérieure). Nous avons considéré les votations qui étaient le plus susceptible de donner lieu à un clivage entre les générations. L'analyse, basée sur les enquêtes Vox réalisées après les votations, a porté sur cinq objets de politique extérieure, dix-sept objets de politique sociale et cinq objets de politique de sécurité intérieure. Les cinq objets de politique extérieure concernent les rapports de la Suisse avec l'Europe et avec l'ONU. Dans le domaine de la politique sociale, nous avons retenu les votations sur la réduction de la durée du travail, sur l'AVS, sur l'assurance-maternité, sur l'assurance-chômage et sur l'assurance-maladie. Dans le domaine de la sécurité intérieure, nous nous sommes limités à des objets touchant la politique des étrangers et la politique d'asile.

**Résultat:** on n'observe pas de clivage général entre les générations, du moins sur la base des analyses Vox que nous avons prises en considération. L'âge n'a joué un rôle significatif que pour un seul des cinq objets de **politique extérieure**, celui relatif aux négociations bilatérales avec l'UE (2000), qui a été approuvé

plus massivement par les jeunes que par les personnes plus âgées<sup>43</sup>. Dans le domaine de la politique sociale, dix objets sur dix-sept ont suscité un clivage entre les générations. Sur les cinq votations touchant les étrangers et la politique d'asile, l'âge a joué un rôle significatif deux fois.

Les trois initiatives visant à réduire le temps de travail ont donné lieu à des différences particulièrement nettes liées à l'âge: plus les votants étaient âgés, plus ils étaient opposés à la **réduction du temps de travail**<sup>44</sup>. Les choses se sont passées un peu différemment lors des votations sur l'**AVS**<sup>45</sup>. Ici, les personnes âgées (65 ans ou plus) ont voté à l'opposé des personnes d'âge moyen (40-64 ans) et les plus jeunes (18-39 ans) ont adopté une position intermédiaire, sensiblement plus proche des personnes d'âge moyen que des personnes âgées. Le même schéma s'est reproduit lors de la votation sur la 10e révision de l'AVS (loi fédérale, 1995). La question de l'**assurance-maternité**, sou-mise au peuple à trois reprises, n'a divisé les générations que lors du vote de 1999<sup>46</sup>: les personnes de 18 à 39 ans étaient pour, les personnes de plus de 40 ans étaient contre, et d'autant plus contre qu'elles étaient âgées: les votants âgés ont fait échouer le projet. Dans le domaine de l'**assurance chômage** (deux votations) on n'observe une relation nette entre l'âge des citoyens et leur vote qu'en 1997, sur le projet de réduction des in-demnités de chômage, qui a été rejeté par les personnes de moins de 40 ans et accepté par celles de plus de 60 ans. Aucune différence liée à l'âge ne s'observe pour les quatre votations relatives à l'**assurance-maladie**.

Enfin, dans le domaine de la **politique des étrangers et de l'asile**, une différence statistique significative entre les groupes d'âge s'observe pour les votations sur la «naturalisation facilitée pour les jeunes étrangers» (1994) et sur les «mesures de contrainte en matière de droit des étrangers» (1994). Rien de tel, en revanche, pour les votations relatives à l'initiative «contre l'immigration clandestine» (1996), à la loi sur l'asile et à l'arrêté fédéral sur les mesures d'urgence dans le domaine de l'asile et des étrangers (1999).

Faut-il s'attendre à un affrontement entre les générations dans notre société? Sur la base des votations considérées plus haut, on ne peut répondre ni par l'affirmative, ni par la négative. On y verrait plus clair si les analyses Vox comportaient des variables renseignant sur l'importance que les votants accordent respectivement à l'intérêt général et à leurs intérêts particuliers. Soulignons pour terminer qu'il y a dans la politique suisse des clivages bien plus marqués que celui de l'âge. Le clivage politique gauche/droite et les clivages culturels liés aux frontières linguistiques, notamment, sont nettement plus profonds et plus systématiques que celui entre les générations. Il est donc permis d'affir-

<sup>43</sup> L'âge n'a pas joué de rôle significatif lors des quatre autres scrutins: adhésion de la Suisse à l'ONU (1986 et 2002), adhésion à l'EEE (1992), initiative «Oui à l'Europe» (2001).

<sup>44</sup> Initiative pour une extension de la durée des vacances payées (1985); initiative pour la réduction de la durée du travail (1988); initiative pour une durée du travail réduite (2002).

<sup>45</sup> Initiative visant à abaisser l'âge de l'AVS (1988), initiative de l'USS pour la 10e révision de l'AVS sans relèvement de l'âge de la retraite (1998), initiative des Verts pour l'assouplissement de l'AVS, initiative de la SSEC pour une retraite à la carte (les deux en 2000).

<sup>46</sup> En 1984, tous les groupes d'âges ont unanimement rejeté le projet; en 1987, sur la question de l'assurance maladie et de l'assurance maternité, l'adhésion a été la plus forte chez les jeunes et la plus faible dans le groupe des 40-64 ans.

mer que les choix politiques des citoyens sont influencés d'abord par des facteurs idéologiques (ou politiques) et culturels, et beaucoup moins par les intérêts particuliers des différents groupes d'âges.

Werner Seitz, Office fédéral de la statistique, 29 juillet 2002

---

## Informations

---

### Communiqués de presse

#### **Recensement fédéral de la population 2000**

##### **Progression du français – Meilleure intégration des étrangers**

Le français, ainsi que l'italien au Tessin, ont progressé grâce à l'évolution démographique et linguistique dans les années 90. L'érosion du romanche s'est quant à elle poursuivie. La part des langues non nationales est restée stable (9,0%) par rapport à 1990 (8,9%). L'intégration linguistique des étrangers s'est nettement améliorée: 62% d'entre eux indiquent une langue nationale comme langue principale. Ces résultats proviennent du recensement de la population de l'an 2000 effectué par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Renseignements: Werner Haug, vice-directeur de l'OFS, Tél.: 032 713 66 85, e-mail: werner.haug@bfs.admin.ch

#### **Recensement fédéral de la population 2000**

##### **Transformation du paysage religieux suisse**

Lors du recensement fédéral de la population de l'an 2000, 41,8% de la population a déclaré appartenir à l'Eglise catholique romaine et 33,0% à l'Eglise évangélique réformée. Par rapport à 1990, ces deux grandes Eglises ont enregistré un recul de leurs fidèles, non seulement en termes relatifs mais aussi en nombres absolus. Les parts représentées par les Eglises évangéliques libres et les autres communautés protestantes (2,2%), la communauté de confession juive (0,2%) et les catholiqueschrétiens (0,2%) sont en revanche restées constantes. La proportion des personnes ayant déclaré n'appartenir à aucune Eglise ou communauté religieuse (11,1%) et celle des adhérents aux groupes religieux nouvellement représentés en Suisse (7,1%) ont par contre fortement augmenté. C'est ce qui ressort de l'analyse des données du recensement de la population de l'an 2000, réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Renseignements: Werner Haug, vice-directeur de l'OFS, Tél.: 032 713 66 85, e-mail: werner.haug@bfs.admin.ch

## **Recensement fédéral de la population 2000**

### **Nouveaux défis sociaux posés par l'évolution démographique**

Au cours des années 1990, la structure de la population de la Suisse a été profondément transformée par le vieillissement démographique, l'individualisme et les migrations. Ces transformations ont produit de nouveaux défis sociaux. Le nombre de jeunes adultes a fortement diminué, alors que le nombre d'adultes plus âgés et de personnes très âgées a considérablement augmenté. La proportion de personnes célibataires et divorcées a également augmenté. Les femmes sont plus particulièrement touchées par la hausse des divorces. Les différences entre Suisses et étrangers en terme de nuptialité, de formes de vie en couple et de composition par âge se sont accrues. Ces évolutions ont été mises en évidence par une analyse des résultats du Recensement fédéral de la population 2000 réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Renseignements: Werner Haug, vice-directeur de l'OFS, Tél.: 032 713 66 85, e-mail: werner.haug@bfs.admin.ch

## **Publications de l'OFS**

### **Recensement fédéral de la population 2000 – Evolution de la population des communes 1850-2000**

Cet ouvrage contient le nombre d'habitants des cantons, des districts et des communes de la Suisse de ces 150 dernières années, c'est-à-dire depuis l'introduction du recensement moderne de la population. L'ouvrage ne fournit cependant pas uniquement un aperçu de l'évolution démographique au niveau local, il fait également l'inventaire de tous les changements territoriaux entre communes, districts et cantons qui sont intervenus durant la période considérée et qui ont également eu des répercussions sur les chiffres de la population.

Le rapport présente une comparaison du contexte méthodologique qui a présidé à la réalisation des seize recensements fédéraux de la population effectués jusqu'à ce jour. Une attention particulière est portée premièrement à la chronologie et au choix du jour de l'opération, deuxièmement à la question complexe de la définition de la population résidante, et troisièmement aux multiples modifications qui ont été apportées aux territoires communaux.

Des informations complémentaires sont disponibles à l'OFS auprès de Dominik Ullmann, tél.: 032 713 61 11; e-mail: info.recensement@bfs.admin.ch.

## Publikationsprogramm BFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

Moyen de diffusion	N° à composer	Moyen de diffusion	N° à composer
Service de renseignements individuels	032 713 60 11 info@bfs.admin.ch	Publications: information approfondie (certaines sont disponibles sur disquette)	032 713 60 60 order@bfs.admin.ch
L'OFS sur Internet	www.statistique.admin.ch		
Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents	www.news-stat.admin.ch	Banque de données (accessible en ligne)	032 713 60 86 www.statweb.admin.ch

La **Liste des publications** mise à jour régulièrement, donne davantage de détails sur les divers moyens de diffusion. Elle se trouve sur internet à l'adresse [www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch) >>Actualités>>Nouvelles publications.

## Population

Liste des publications récentes de l'OFS dans le domaine Population

- L'enquête suisse sur la famille 1994/95, Berne 1998, 252 pages, Fr. 30.–, n° de commande 244-9500, ISBN 3-303-01086-2
- Deux siècles d'histoire démographique suisse. Album graphique de la période 1860-2050, Berne 1998, 236 pages, Fr. 42.– avec CD-Rom, no de commande 253-9800, ISBN 3-303-01089-7
- Tables de mortalité longitudinales pour la Suisse. Générations 1880–1980, Berne 1998, 64 pages, Fr. 18.–, n° de commande 248-9800, ISBN 3-303-01088-9
- Indicateurs démographiques cantonaux 1981–1996. L'évolution démographique récente dans les cantons, Berne 1997, 98 pages, Fr.18.–, n° de commande 226-9600, ISBN 3-303-01083-8
- Atlas structurel de la Suisse, Berne 1997, 272 pages, Fr. 134.–, à commander: Verlag NZZ, ISBN 3-85823-629-2
- La dynamique spatiale et structurelle de la population de la Suisse de 1990 à 2000, Neuchâtel 2000, 59 pages, gratuit, n° de commande 494-0000, ISBN 3-303-00239-8
- La population étrangère en Suisse, publication annuelle
- Portrait démographique de la Suisse, publication annuelle

---

## Démos

Bulletin d'information démographique publié par l'Office fédéral de la statistique, paraît quatre fois par année.

### Numéros déjà parus depuis 1999:

- |        |  |   |
|--------|--|---|
| 1/99   | Alexis Gabadinho                                 | Souhaits d'enfants: une analyse des résultats de l'enquête suisse sur la famille, no de commande 239-9803                         |
| 2/99   | OFS  | Population et développement cinq ans après la conférence du Caire: le bilan de la Suisse, no de commande 239-9902                 |
| 3/99   | Mirjam Held<br>Philippe Wanner                   | Comportements démographiques des 5 grandes agglomérations de la Suisse, vers 1990, no de commande 239-9903                        |
| 4/99   | Laurence Charton                                 | Les premières unions en Suisse: cohabitation, mariage, rupture, no de commande 239-9904   |
| 1/2000 | Marcel Heiniger                                  | REGIPOP: la nouvelle statistique suisse de la population, no de commande 239-0001   |
| 2/2000 | Werner Haug<br>Marco Buscher                     | Recensement fédéral de la population de l'an 2000: des innovations pour préparer l'avenir<br>no de commande 239-0002              |
| 3/2000 | Milad Zarin-Nejadan<br>Thierry Murier            | Analyse des mouvements migratoires internes des étrangers en Suisse 1981-1995, no de commande 239-0003                            |
| 4/2000 | Marc Reichle                                     | L'évolution démographique en Suisse de 1990 à 1999, no de commande 239-0004   |
| 1+2/01 | Anne-Christine<br>Wanders<br>Alain Vuille et al. | Scénarios de l'évolution démographique de la Suisse 2000-2060, no de commande 239-0101  |
| 3/2001 | Philippe Wanner                                  | Analyse biographique des événements familiaux, no de commande 239-0103  |
| 4/2001 | Marcel Heiniger                                  | Indicateurs de l'intégration des immigrés en Suisse, no de commande 239-0104  |
| 1/2002 | Martin Schuler<br>Philippe Wanner<br>Werner Haug | La dynamique spatiale et structurelle de la population de la Suisse de 1990-2000 (édition spéciale), no de commande 494-0000      |
| 2/2002 | Philippe Wanner                                  | Chargements dans les configurations familiales et les modes de vie des familles: une analyse statistique, no de commande 239-0202 |
| 3/2002 | Jean-Paul Chaze<br>Anna Gorini                   | Immigration et émigration selon l'âge et le sexe pour la période 1948-1980, no de commande 239-0203                               |
| 4/2002 | Werner Haug                                      | La Suisse et l'Europe, terres d'immigration: expériences et perspectives futures, no de commande 239-0204                         |